

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

AFFICHÉ LE 29 SEPTEMBRE 2014

(Art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Adoption du Procès-verbal de séance du 26 juin 2014	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
1 Budget supplémentaire - Ville	ADOPTÉ A LA MAJORITE Abstentions : Votes Contre : 8 Votes Pour : 27
2 Budget supplémentaire - Transports	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 8 Votes Contre : Votes Pour : 27
3 Complément de subvention 2014 à la caisse des écoles	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
4 Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
5 Modification du tableau des effectifs	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
6 Détermination des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints annule et remplace la délibération 2014DEL033 du 17 avril 2014	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 8 Votes Contre : Votes Pour : 27
7 Marché public de travaux de reconstruction du Centre Saint Pierre et requalification du Centre l'Orme Fourmi : Avenants lots n°10 et n°20	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
8 Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école maternelle Jacqueline AURIOL MF 2013-03 : avenant n°1	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
9 Aménagement du Parc Bois Badeau : marché (2012-13) travaux de terrassements, décapage de terre végétale et réalisation d'ouvrages de soutènement : avenant n°3	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 35
10 Ecole Aimé CÉSAIRE : Mandat d'études et de réalisation - Compte rendu annuel à la collectivité - Etat prévisionnel des dépenses et recettes	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
11 Réhabilitation du pavillon des sorbiers: mandat d'études et de réalisation - Compte rendu annuel à la collectivité - Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2013	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
12 Parc Bois Badeau : mandat de maîtrise d'ouvrage délégué Compte rendu annuel à la collectivité -Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2013	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ

- | | | |
|----|---|--|
| 13 | Voie d'accès à la Francilienne depuis l'écoquartier Clause Bois Badeau : 1- Prise en compte des réserves et des recommandations du Commissaire enquêteur | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34 |
| 14 | Voie d'accès à la Francilienne depuis l'écoquartier Clause Bois Badeau : 2 - déclaration de projet | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 35 |
| 15 | CLAUDE - BOIS BADEAU - SORBIERS: Concession d'aménagement - Compte rendu annuel à la collectivité - Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2013 | LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ |
| 16 | Parc Clause Bois Badeau : Transfert à la communauté d'Agglomération du Val d'Orge | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 35 |
| 17 | Subvention exceptionnelle : association CSB Rugby | RETRAIT |
| 18 | Création et ouverture d'un accueil périscolaire élémentaire à l'école Jean MOULIN | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 35 |
| 19 | Création et ouverture d'un nouvel accueil périscolaire élémentaire à l'école Gabriel CHEVRIER | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 35 |
| 20 | Approbation des conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service présentées par la Caisse d'Allocations Familiales pour le service d'accueil familiale "Clair de Lune", les multi-accueils "Les Petits Pas" et "Graine de Malice", la halte-garderie La Fontaine et le Jardin Educatif: annule et remplace les délibérations n°2013DEL063 du 23 mai 2013 et n°2013DEL154 du 17 décembre 2013 | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 35 |

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Nicolas MÉARY

Nombre de conseillers
.En exercice..... 35
.Présents..... 29
.Votants..... 35

Le Maire de Brétigny-sur-Orge certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Nicolas MÉARY

OBJET

**Compte-rendu
sommaire :**
(art. L 2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)



COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille quatorze, le jeudi 25 septembre, le Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 19 septembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY
Mme Christiane LECOUSTEY
M. Didier JOUIN
M. Michel PELTIER
Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Cécile BESNARD
M. Francis BONDOUX
Mme Natacha WEIDNER
M. Lahcène CHERFA
M. Christian DEVLEESCHAUWER
M. Pascal PIERRE
Mme Marie-France DELPUECH
M. Giorgio CERISARA
Mme Grâce DUARTE FERREIRA
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER
M. Christophe HENRY
Mme Aline FLORETTE
M. Alain GIRARD
Mme Pascale RAFFALLI
M. Clément MARGUERITTE
M. Jean FABRE
Mme Amélie COINCE
M. Mathieu BETRANCOURT
M. Bernard DECAUX
Mme Jocelyne GARRIC
M. Philippe CAMO
M. Steevy GUSTAVE
Mme Sylvie DAENINC
M. Jean-Luc MONCEL

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Patricia MARTIGNE à M. Michel PELTIER
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Cécile BESNARD
Mme Nathalie CATZARAS à M. Francis BONDOUX
M. Adrien MARGUERITTE à Mme Christiane LECOUSTEY
Mme Sandra AFONSO MACHADO à Mme Sylvie DAENINCK
Mme Elisabeth PETIT à M. Philippe CAMO

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Clément MARGUERITTE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 25 septembre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 19 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, Mme Natacha WEIDNER, M. Lahcène CHERFA, M. Christian DEVLEESCHAUWER, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, Mme Grâce DUARTE FERREIRA, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Christophe HENRY, Mme Aline FLORETTE, M. Alain GIRARD, Mme Pascale RAFFALLI, M. Clément MARGUERITTE, M. Jean FABRE, Mme Amélie COINCE, M. Mathieu BETRANCOURT, M. Bernard DECAUX, Mme Jocelyne GARRIC, M. Philippe CAMO, M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Jean-Luc MONCEL.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Patricia MARTIGNE à M. Michel PELTIER
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Cécile BESNARD
Mme Nathalie CATZARAS à M. Francis BONDOUX
M. Adrien MARGUERITTE à Mme Christiane LECOUSTEY
Mme Sandra AFONSO MACHADO à Mme Sylvie DAENINCK
Mme Elisabeth PETIT à M. Philippe CAMO

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Clément MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique

M. Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil, Je voudrais dire un mot : vous le savez, il y a eu un événement tragique à Brétigny mardi soir, les corps de deux personnes ont été retrouvés, ils ont été assassinés, égorgés, une mère et son enfant, je crois que ça a été un choc terrible pour nous tous que ce genre d'événement puisse arriver dans notre ville ; la police, la justice, les secours, ont été entièrement mobilisés, j'ai été moi-même sur place avec d'autres élus, face à un tel drame tout le monde a été choqué et je crois qu'il n'y a pas vraiment de mots pour consoler.

Je ne peux pas m'empêcher de faire un lien avec la nouvelle que nous avons apprise le lendemain, l'otage français qui était retenu en Algérie avait été décapité. Il n'y a pas pareillement de mots, c'est quelque chose qui touche beaucoup de Brétignolais, qui nous touche tous, et je vais vous demander qu'en leur hommage on respecte une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Décisions Municipales n°s 052,053, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 064, 065, 066, 067, 068/2014.

M. CAMO : Une question concernant les tarifs municipaux 2014-2015 : Monsieur le Maire, s'agissant des tarifs arrêtés que vous avez pris par décisions, nous voudrions des précisions : en effet, parmi ces tarifs nous avons une question concernant le centre La Fontaine qui semble à notre sens faire l'objet d'une curieuse décision puisque maintenant il faut payer une carte d'utilisateur de 3 € pour avoir un droit d'entrée aux différentes activités qui sont proposées. Pour nous, ça rajoute un coût supplémentaire à des activités familiales et dans des milieux populaires, et donc nous voulions vous interroger à ce sujet.

Et puis il y a une deuxième question : à combien se monte la hausse générale des tarifs municipaux que vous avez engagée par délégation ?

M. Le Maire : Sur le centre culturel La Fontaine, c'est pour une question de frais d'assurance qu'il a fallu faire partager entre les différents utilisateurs.

Sur la hausse des tarifs municipaux, de mémoire c'était une augmentation de 2% comme les années précédentes pour la plupart des éléments facturés.

M. CAMO : Je ne sais pas quelle est l'assurance ou quelles sont les assurances qu'on impute maintenant aux familles mais ça nous semble assez curieux, dans le contexte d'aujourd'hui, et assez indélicat.

M. Le Maire : Le contexte est délicat aussi pour les finances de la commune, et 3€, ça reste une contribution très modeste pour les différents participants. D'autres questions ?

Mme DAENINCK : Pourrait-on avoir une explication et connaître ce qu'est l'association SJT à laquelle vous avez attribué une mise à disposition d'une salle ? Et quelle salle ?

M. Le Maire : Cette association fait de l'accueil d'un public en recherche d'emploi ou de formation, c'est une association de Viry-Châtillon et c'est une prolongation d'une activité qu'ils avaient déjà auparavant.

Mme DAENINCK : Oui, je sais bien. Je vous remercie.

M. Le Maire : Pardonnez-moi mais quel était l'objet de votre question si vous le saviez bien ?

Mme DAENINCK : Je voulais savoir quelle était cette association et quelle salle vous leur prêtiez.

M. Le Maire : C'est une salle dans les locaux du centre social La Fontaine.

Mme DAENINCK : D'accord, merci.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2014

Mme GARRIC : Je ferai une remarque sur la page 8 en ce qui concerne le vote du compte administratif où il me semble que les choses ne sont pas complètement fidèles au déroulement exact de cette séance, donc je vous propose une rédaction, il faudrait rajouter :

« Le conseil municipal est passé au vote avec 8 votes pour et 28 abstentions », me semble-t-il. « Le Maire a demandé une interruption de séance et après celle-ci, il propose à l'assemblée de revoter le compte administratif expliquant que l'abstention de la majorité pose des questions administratives et il propose à l'assemblée un nouveau vote », et là on enclenche sur le vote que vous indiquez dans votre compte rendu.

M. le Maire : Je n'ai aucun problème pour prendre en compte cette modification. C'est effectivement ce qui s'est passé, donc on va modifier en conséquence.

Mme GARRIC : Parfait. Et puis j'avais une deuxième remarque sur la page 16, c'est plutôt une question : j'ai posé la question pour avoir le prix des repas en maternelle et élémentaire, vous avez indiqué que vous communiqueriez ces éléments, on n'en a pas eu connaissance à ce jour, donc je suppose que vous avez la réponse aujourd'hui ?

M. Le Maire : Non, je ne l'ai pas et je vais m'assurer que les services vous le feront parvenir. Pas d'autres remarques ?

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité

M. DECAUX : Puisque nous en sommes au chapitre de l'adoption du procès-verbal, je souhaitais poser une question : sauf erreur de ma part, il me semble que nous n'avons jamais examiné le procès-verbal de la séance du 15 mai.

M. le Maire : Vous avez raison sur ce point, il est disponible dans nos services.

NB : la séance du 15 mai 2014 a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 26 juin 2014.

1/ Budget supplémentaire - Ville

Mme BESNARD : Le présent budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'exercice 2013, de constater les reports de l'exercice antérieur, et vise à ajuster les autorisations de dépenses et de recettes en fonction de l'exécution budgétaire du premier semestre.

Ce budget supplémentaire prévoit également l'ouverture de crédits non prévus au budget primitif et leur financement par ventilation des crédits existants ou l'utilisation de ressources nouvelles.

1. La reprise des résultats du compte administratif 2013

Le présent budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif 2013.

Pour mémoire, le compte administratif 2013 fait apparaître un résultat global de 31 718,26 €.

Les résultats du compte administratif sont affectés au budget 2014 comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement (5 115 417,19 €) de l'exercice 2013, à hauteur de **5 083 698,93 €** au compte 1068, couvrant le déficit de la section d'investissement pour 94 218,64 € et le besoin de financement des restes à réaliser à hauteur de 4 989 480,29 €.

- Affectation en report à nouveau (002) du solde de résultat de l'exercice 2013, soit **31 718,26 €**, en recettes de la section de fonctionnement, sur l'exercice 2014.

2. Les ajustements en dépenses et en recettes

En **section de fonctionnement**, les principales dépenses nouvelles concernent :

- La masse salariale :
 - o l'augmentation de droit (reclassement Cat. C, chômage,...) pour 380 364 €,
 - o les postes supplémentaires ou renforts occasionnels à la demande des services pour 496 465 € (dont ouverture Graine de Malice 175 000 € et réforme rythmes scolaires 114 139 €),
 - o les remplacements maternité ou longue maladie pour 281 432 € (remboursement 216 321 €),
- l'achat de fournitures scolaires supplémentaires au regard de l'augmentation des effectifs pour 11 900 €,
- le coût supplémentaire des transports vers les centres de loisirs le mercredi pour 20 000 € (réforme des rythmes scolaires),
- la subvention au CCAS est abondée de 15 000 € ce qui porte le montant total pour l'année 2014 à 220 000 €,
- la correction du titre émis en 2013 de 150 000 € au titre du remboursement des frais payés par la commune pour le nettoyage d'un terrain insalubre.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées :

- du résultat de l'exercice antérieur pour 31 718,26 €,
- d'une diminution de la dotation forfaitaire (DGF) de 186 288 €,
- de l'attribution du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) pour 251 425 €,
- de l'attribution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 16 996 €,
- du remboursement des personnels mis à disposition du budget annexe des transports pour 140 000 €,
- du remboursement des frais payés par la commune pour nettoyer un terrain insalubre pour 166 846 € (titre émis en 2013 et corrigé en 2014).

L'ajustement de l'autofinancement (-859 474,74 €) permet l'équilibre de la section de fonctionnement.

En **section d'investissement** sont reportés les restes à réaliser, en dépenses (7 775 204,29 €) et en recettes (2 785 724,00 €), de l'année 2013, ainsi que le résultat déficitaire d'investissement de l'année 2013 pour 94 218,64 €.

Les principales dépenses en investissement comprennent :

- le remboursement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) perçue à tort pour 315 264 €,
- les études et travaux du marché couvert pour 55 000 €,
- l'équipement supplémentaire de la police municipale pour 7 200 €,
- les travaux sur la chaufferie du DOJO pour 30 000 €.

Les principales recettes d'investissement sont constituées :

- du versement par la CAVO du solde du fonds de concours du Parc Clause Bois Badeau pour 1 000 000 €,
- d'un emprunt d'équilibre pour 308 938,74 €.

Au total, le budget supplémentaire, après affectation des résultats, est équilibré comme suit :

- En fonctionnement à **502 186,26 €.**
- En investissement à **8 318 886,93 €.**

M. MONCEL : Le budget qui nous est présenté nous semble manquer vraiment de transparence. Une question : pourquoi avez-vous noyé la subvention du CCAS dans le budget global ? Nous, nous avons une logique de devoir d'aide auprès des populations les plus en difficulté, avoir de plus monté cette subvention à 15 K€ nous semble un montant extrêmement faible. Doit-on y avoir une corrélation avec les propos de votre adjoint Monsieur Bondoux, président du CCAS, qui annonce que les aides seraient ciblées ? C'est pour nous contraire à une véritable réalité sociale et cela nous inquiète.

Nous demandons donc une délibération spécifique afin de voter le budget du CCAS à part, que ce soit une ligne à part, d'ailleurs comme vous l'avez fait pour la Caisse des Ecoles.

Et cela suscite une autre question : pour quelle raison y a-t-il une différence entre cette ligne à part de la Caisse des Ecoles et le CCAS ?

Mme BESNARD : Pour mémoire, la subvention qui avait été accordée au CCAS au titre du budget primitif 2014, donc que vous aviez votée lorsque vous étiez majoritaires, s'élevait à 205.000 € ; la subvention complémentaire qui est accordée permet donc de monter à 220.000 € conformément aux engagements qui avaient été pris pour augmenter les aides sociales et augmenter les prestations du CCAS pour apporter une aide aux familles qui en ont besoin. Je ne vois pas où est le problème.

M. Le Maire : Et je vais donner un élément complémentaire : le budget du CCAS est vu par le conseil d'administration du CCAS, il n'y a pas obligation, ou tout du moins pas la pratique d'avoir un budget séparé au CCAS dans le budget supplémentaire. Donc nous resterons sur la délibération telle qu'elle est proposée.

Mme GARRIC : Je suis étonnée de ne pas voir une ligne au regard de ce qui a été dit en commission Enfance, en effet il a été présenté, brièvement certes, le projet et les activités qui allaient être menées dans le cadre des rythmes scolaires, et en particulier les nouvelles activités pédagogiques, et il a été indiqué qu'il y aurait du personnel recruté, on le voit d'ailleurs sur ce budget, on le retrouve, mais il a été indiqué également que de nombreux partenariats seraient faits avec des associations, donc je suis un peu étonnée de ne pas voir un montant affecté à la participation de ces associations, même si j'entends bien que quelques-unes ainsi auront une participation bénévole, mais je sais également puisque ça a été dit en séance qu'il y a également des Brevet d'Etat, et quand on connaît le coût des Brevet d'Etat, je suis un peu étonnée de ne pas le voir dans ce budget supplémentaire.

M. Le Maire : Le coût correspondant à ce financement fait partie des charges de fonctionnement supplémentaires.

Mme GARRIC : Je prends acte.

M. Le Maire : Et à ce sujet là je me permets de rappeler que rien n'avait été budgété pour les rythmes scolaires par votre équipe pour le budget 2014. Ce qui pose des questions pour la sincérité du budget 2014.

M. CAMO : Je pense d'abord qu'on va vous répondre sur les rythmes scolaires mais vous, vous ne répondez pas à nos questions, ça pose quand même un problème ! Tout à l'heure, au sujet du centre La Fontaine, je vous dis qu'il y a 3 € et vous me dites que c'est sûrement bon, mais dans le contexte encore une fois social d'aujourd'hui, dans ce quartier que je connais bien et que d'autres ici connaissent bien, mettre une barrière en plus sur les tarifs des prestations sociales, ça nous paraît pour le moins indélicat voire une orientation contraire aux réalités sociales qu'évoquait mon collègue tout à l'heure.

Quant au CCAS, il est évident que nous savons bien que le budget du CCAS est indépendant, mais ce n'était pas la question, la question était : est-ce que vous faites, ou pas, une délibération spécifique, puisque c'était le cas jusqu'à présent, pour cette somme dans le budget ? Jusqu'à présent nous la votions séparément pour justement marquer l'indépendance des budgets entre ceux du CCAS et le budget de la commune puisque c'est une subvention attribuée dans le budget global. Si à chaque fois vous bottez en touche, on ne va pas s'en sortir ! Donc pouvez-vous nous répondre à ces deux questions ?

Et j'ai une troisième question : sur l'autofinancement, et ce n'est pas une question pour embêter le monde, il y a près de 860.000 €, c'est quand même une somme importante qui va équilibrer la section de fonctionnement, et ce qui n'est pas très clair, c'est que dans les comptes que j'ai faits, ma calculette est peut-être défectueuse, je ne retrouve pas du tout la même somme en regardant le document budgétaire. Donc où est l'explication de

fond, et donc technique, sur cet autofinancement dégagé et qui est réattribué en fonctionnement ?

M. Le Maire : Je vais de nouveau vous répondre sur les deux premiers points et je laisserai Cécile Besnard répondre sur l'autofinancement :

Sur le centre social La Fontaine, vous m'avez interrogé sur ce sujet, je vous ai répondu que ça correspondait effectivement à l'assurance, vous dites que vous, vous considérez que ce n'est pas une bonne chose, au regard du contexte je vous ai répondu que les finances de la commune étaient également dans une situation difficile, ceci dit ça reste un montant très faible, 3 € par an de participation, et cela montre aussi le fait, -là je fais un peu de principe politique- que ce lieu est là pour tous, et que tout le monde en est un peu responsable.

Après, on peut avoir des conceptions différentes là-dessus mais par exemple, à titre personnel, je fais partie des gens qui considèrent que tous les citoyens, de manière très modeste pour les plus modestes, selon leurs moyens, doivent participer à l'impôt. Evidemment en prenant en compte les moyens des gens, mais je pense que c'est important. Le fait de faire participer tout le monde de manière extrêmement modeste, puisqu'on parle de 3€, c'est quelque chose qui me paraissait important.

Sur la question du CCAS, comme ça vous a été rappelé, il n'y a aucune diminution des budgets envisagée, encore une fois, dans un contexte difficile, il y a un maintien de ce qui était prévu pour le CCAS ; vous voudriez que ce soit présenté différemment, permettez-moi de considérer que c'est d'abord une question de forme et que les montants qui ont été envisagés sont effectivement alloués, donc je ne vois pas le caractère majeur de cette question.

Et donc à la question : faut-il que ce soit une délibération séparée ? La réponse sera : non, ce n'est pas nécessaire.

Mme BESNARD : Sur l'autofinancement, je n'ai pas tous les chiffres, il faudrait reprendre le budget primitif et recalculer chapitre par chapitre, mais ça risque d'être un peu long, pour voir quelles sont les dépenses en plus, les recettes en moins, etc, mais vous voyez bien que nous reportons un excédent de fonctionnement de 30.000 €, quand on considère l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la baisse des dotations et des recettes qui sont apparues depuis le mois de mars, on comprend bien que nous pouvons dégager moins de marge de manœuvre en termes d'investissements et d'autofinancement. Je peux vous donner les chiffres et vous envoyer le calcul mais ça risque d'être fastidieux pour l'assistance, mais avec plus 30.000 d'un côté et moins 136.000 de l'autre, moins un million, etc.... je ne vais pas rentrer dans des comptes d'apothicaire, je pense que les services ont travaillé sérieusement et avec application sur tous ces chiffres qui ont été pointés et vérifiés, on peut vous faire parvenir le détail effectivement.

M. Le Maire : un élément complémentaire : on me signale que pour les 3€, une seule personne a posé la question au centre social. Pour tous les autres, apparemment, la réaction était très compréhensive par rapport à cela. Encore une fois le centre social est là pour les Brétignolais, chacun est responsable de l'assurance, cette contribution de 3 €, un montant très mineur, symboliquement, ce serait bien que tout le monde en soit effectivement coresponsable.

M. CAMO : Nous serons heureux d'avoir le détail des imputations de l'autofinancement en fonctionnement, mais en même temps vous ne pouvez pas me répondre que ce sont des comptes d'apothicaire ! Vous êtes une des élues, ce n'est pas vous faire insulte que de le dire, ce sont les termes que vous avez prononcés.

On aura, je pense, un long débat sur cette symbolique du centre La Fontaine, ça commence par ce centre mais s'il faut des symboliques comme ça partout et s'il faut

mettre des droits d'entrée, il y aura beaucoup de services où il faudra payer un droit d'entrée pour y accéder ! C'est un problème philosophique que vous assumerez, Monsieur le Maire ! C'est une question d'éthique et y compris une question financière pour les familles touchées. Vous dites qu'il n'y a qu'une seule personne qui a réagi et vous avez dit et prononcé ce terme, je crois, à savoir que les gens sont maintenant « responsables », vous ne pouvez pas dire que pendant les 13 ans où nous avons géré, on a été non responsables !

M. Le Maire : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. CAMO Alors il y a un problème y compris de formulation qui personnellement me gêne. Nous n'avons pas que cela à voir ce soir mais je pense qu'il faudra avoir des précisions dans les jours ou semaines qui viennent, pour le budget ça va être le cas apparemment, moi je reste avec ma question sur cette somme qui est quand même importante pour remettre à l'équilibre la section de fonctionnement sur l'autofinancement.

Mme GARRIC : Je rebondis suite à votre remarque car on ne peut pas tout laisser dire, Monsieur le Maire : je ne vous laisserai jamais dire que notre budget n'était pas sincère, je m'en suis déjà expliqué la dernière fois, visiblement vous n'avez pas entendu, nous avons fait une étude, il me semble, précise au regard d'un certain nombre de scénarios qui avaient été construits, chiffrés, nous avons fait le choix et nous nous en sommes expliqué lors du Conseil municipal qui discutait du budget primitif, indiquant bien que certains éléments n'étaient pas prévus et qu'ils seraient faits au budget supplémentaire tel que vous le faites d'ailleurs ce soir, tout simplement pour laisser toutes les marges de manœuvre à la municipalité en place après le mois de mars.

Donc aujourd'hui nous reprocher que le budget n'était pas sincère, pour le coup j'ai un petit peu de mal à avaler le cachet et je finirais par me mettre en colère, donc j'arrête là mais j'espère qu'il n'y aura aucune attaque à nouveau de ce type parce qu'elle n'est pas acceptable !

M. Le Maire : Je suis désolé que vous ne l'acceptiez pas, et je ferai deux remarques :

D'abord, ne jouons pas sur les mots, j'ai dit que ça posait des questions sur la sincérité du budget, je n'ai pas dit que le budget n'était pas sincère, et ensuite je trouve cela assez particulier en termes de technique budgétaire de dire : ah, attention, il va y avoir des grandes dépenses et on a fait des études très précises pour les estimer mais surtout ne les prenez pas en compte dès maintenant ! Je trouve en effet que ça pose des questions, c'est une manière de présenter les comptes qui ne me paraît pas la meilleure, apparemment nous ne sommes pas d'accord sur ce point là.

Mme GARRIC : Je voterai contre ce budget supplémentaire.

Abstentions : 0

Votes Contre : 8 Mesdames PETIT, GARRIC, DAENINCK, AFONSO MACHADO et Messieurs DECAUX, CAMO, MONCEL, GUSTAVE).

Votes Pour : 27

adopté à la majorité

M. Le Maire : Avant de passer au point suivant, je voudrais insister sur un point que Cécile Besnard a évoqué dans sa présentation sur le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, c'est à la fois une bonne nouvelle d'avoir 250.000 € en plus de subvention, mais gardons en tête que c'est un point qui signale l'appauvrissement de notre commune qui nous rend maintenant éligibles à ce Fonds de Solidarité, ce qui n'était pas le cas avant et c'est quelque chose de préoccupant.

2/ Budget supplémentaire - Transports

Mme BESNARD : Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats constatés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2013, et d'ajuster les autorisations de dépenses et de recettes en fonction de l'exécution budgétaire 2014.

Pour mémoire, le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 46 584,01 € alors que la section d'investissement n'est pas mouvementée.

Ce résultat, acté au Conseil municipal du 26 juin 2014, est affecté en totalité au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), en recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement et en prévision de l'augmentation des déplacements suite à l'aménagement des rythmes scolaires, il est proposé d'ajuster les crédits comme suit :

- [L'inscription pour un montant de 1 500,00 € au compte 6063 (fourniture d'entretien et de petit équipement),
- [L'inscription pour un montant de 43 084,01 € au compte 6066 (carburants),
- [L'inscription pour un montant de 2 000,00 € au compte 61551 (entretien matériel roulant).

Au total, le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes (46 584,01 €).

M. CAMO : Nous avons regardé de près cette question Transports qui est dans le budget supplémentaire, nous avons voté contre le budget supplémentaire, nous nous abstenons sur les transports pour être en cohérence.

Abstentions : 8

Votes Contre :

Votes Pour : 27

adopté à l'unanimité.

3/ Complément de subvention 2014 à la Caisse des Écoles :

Mme BESNARD : Afin de permettre à cette structure de poursuivre ses actions en direction de la population brétignolaise, il est proposé de verser une aide supplémentaire de **2 000 €** à la Caisse des Ecoles au titre de subvention de fonctionnement pour l'année 2014.

Mme GARRIC : Juste une remarque : je note que vous avez changé le périmètre de la Caisse des Ecoles puisque vous indiquez dans votre intervention qu'il y a maintenant les classes de découverte, si c'est le cas je pense que 2.000 € ne seront pas suffisants.

Mme BESNARD : Pardonnez-moi, c'est peut-être une inexactitude de ma part.

M. DECAUX : Comme ça vient d'être rappelé, la Caisse des Ecoles est un établissement public comme le CCAS, et je ne veux pas revenir trop sur la question précédente mais la question du centre La Fontaine était bien celle-là : pourquoi on vote un complément à la Caisse des Ecoles dans une délibération séparée et pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose pour le CCAS ? On ne comprend toujours pas : ce sont deux établissements publics, deux subventions complémentaires, l'un est traité d'une façon, l'autre d'une autre façon, ça reste un peu un mystère.

M. Le Maire : Je vous réponds tout simplement que c'est parce que les services ont considéré que cette manière de présenter était la meilleure et ça ne m'a pas choqué, je

n'avais pas d'opposition de principe sur ce sujet là. Comme vous l'avez rappelé, ce n'était pas nécessaire de séparer le budget du CCAS, nous l'avons validé comme ça, si vous pensez que c'est un point extrêmement important, l'année prochaine on pourra voter séparément, je n'ai pas de problème avec ça. Maintenant, je crois que c'est quand même une remarque de forme qui n'est pas l'essentiel par rapport aux choix budgétaires.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité.

4 / Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques :

Le code des marchés publics impose la mise en concurrence de l'ensemble des opérateurs de communications électroniques. Liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures doivent être respectées.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des collectivités territoriales, le SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication, a créé un Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) permettant de satisfaire à des besoins de manière permanente, en application de l'article 8 du Code des marchés publics. Le SIPPAREC est coordonnateur de ce groupement de commandes.

Depuis fin 1999, six consultations du groupement de commandes ont été menées. De 70 adhérents à la première consultation, ce groupement de commandes recense aujourd'hui les besoins de 162 collectivités pour un marché de 60 millions d'euros sur trois ans dans le cadre de la sixième consultation.

A chaque fois, la mutualisation des besoins a permis de faire face à la complexité de l'ouverture à la concurrence et de la réglementation, de faire jouer la concurrence et d'obtenir des réductions substantielles. C'est ainsi qu'une ville appartenant au groupement de commandes peut économiser jusqu'à 70% sur son budget de télécommunications, dans le cadre des marchés en cours, par rapport à ce qu'elle aurait obtenu en consultant seule.

Ces gains financiers s'appliquent à des quantités de communications en très forte croissance, ce qui permet aux adhérents du groupement de commandes de maintenir, malgré l'inévitable augmentation des usages, des budgets de télécommunications stables ou en croissance maîtrisée.

Un comparatif financier entre le marché actuel contenant 3 lots (lot 1/Téléphonie fixe chez Orange et lots 2/Téléphonie fixe lignes numériques T2 et 3/Téléphonie mobile chez SFR) et le marché actuel du SIPPAREC fait ressortir des économies d'environ 14 000€ TTC sur la téléphonie fixe et 20 000€ TTC sur la téléphonie mobile.

Pour utiliser le prochain marché, nous devons adhérer avant la fin du mois de septembre 2014. Le SIPPAREC commence la procédure de son marché en octobre 2014. Au vu du comparatif, le coût annuel d'abonnement au SIPPAREC de 5 000€ TTC pour ce marché n'est donc pas un obstacle, même si nous n'utilisons ce marché qu'à la fin du nôtre qui se termine en juin 2016.

Évolution de l'environnement des télécommunications :

Des audits menés fin 2007 puis fin 2010 auprès des adhérents ont permis de dégager les bénéfices mis en avant par les membres eux-mêmes : gain financier, gain de temps, souplesse, la force d'un réseau pour échanger et faire respecter les contrats, mutualisation des compétences techniques et juridiques.

Les évolutions du secteur des télécommunications entraînent une structuration complètement nouvelle des offres et donc exigent un approfondissement des méthodes d'achat des services télécoms.

Par ailleurs, la complexité et la diversité de la gestion des besoins en télécommunications se confirment : services internet à bas, haut débit et maintenant très haut débit, voix sur IP¹, réseaux privatifs, mobilité, informatisation croissante dans les villes, développement de nouveaux services à la population et explosion des consommations marquent ces dernières années.

L'expérience mutualisée du SIPPAREC en tant que coordonnateur du groupement de commandes et celles des adhérents permettent de tirer le meilleur parti des évolutions en cours, tant au niveau de la maîtrise des coûts, de l'amélioration du fonctionnement des services internes de chaque collectivité que des services rendus aux habitants.

Le groupement est aussi l'occasion de partager et comparer les expériences et les « démarches qualité » déployées par les différentes collectivités adhérentes. Ces échanges permettent de dégager des solutions en vue d'optimiser les usages des nouveaux services de télécommunications, en termes de performances, de rapports qualité/prix et de partager ces savoir-faire avec les collectivités et établissements publics qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour assurer seuls ces optimisations.

Une collectivité qui prépare seule son appel d'offres doit faire face à de nombreuses contraintes :

- assurer la veille technologique et réglementaire,
- disposer des ressources humaines aux compétences multiples,
- qualifier les services à mettre en œuvre,
- mettre en œuvre des procédures d'achat complexes,
- maîtriser les processus de déploiement,
- veiller à la qualité de service,
- maîtriser les budgets.

Dans le cadre du groupement de commandes, le SIPPAREC, en tant que coordonnateur, apporte un support et des expertises dans ces différents domaines pour tirer le meilleur parti des évolutions techniques, économiques et juridiques, avec pour objectifs de répondre aux préoccupations des adhérents concernant : la maîtrise des coûts, l'amélioration du fonctionnement des services des collectivités et le service rendu aux habitants.

Comme le prévoit l'article 8-VII du Code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du SIPPAREC qui a été élue par le Comité syndical du 17 juin 2010 suivant la règle de la représentation proportionnelle.

Conformément au Code des marchés publics, des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation, participeront avec voix consultative aux réunions de la

1

commission d'appel d'offres. Ainsi, des représentants des adhérents pourront être membres de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative.

Les rôles :

Étape 1 : Préparation du groupement

Le SIPPAREC, en tant que coordonnateur :

- assiste les membres dans la définition de leurs besoins. Il sollicite les membres pour disposer d'un mandat permettant au coordonnateur de recueillir de façon anonyme toute information utile auprès des titulaires actuellement en place. Ceci doit permettre, à partir de la synthèse des factures notamment, d'automatiser et de fiabiliser la collecte des informations sur les solutions en place chez le membre (abonnements, volume de trafic, budget).
- centralise ces besoins sur la base d'une définition préalable établie en concertation avec les membres. Sur la base de l'inventaire et de l'état des lieux, le coordonnateur centralise les besoins des adhérents afin d'établir le cahier des charges. La définition des besoins est un préalable obligatoire au lancement de la consultation pour tout acheteur public.

Dans le cadre des consultations et en fonction de l'inventaire et de l'état des lieux, le SIPPAREC, en tant que coordonnateur, s'attache à ce que la consultation permette de :

- garantir le niveau de services actuellement en place ainsi que la continuité du service public,
- proposer des services à valeur ajoutée afin d'accompagner les adhérents dans l'évolution de leurs missions.

L'adhérent du groupement de commandes :

- désigne un interlocuteur en charge du dossier dont les coordonnées sont fournies au SIPPAREC ; informe le SIPPAREC en cas de changement durant la durée de la consultation et des marchés,
- s'engage à communiquer au SIPPAREC :
 - ✓ l'état des lieux et l'inventaire des besoins,
 - ✓ les évolutions attendues des systèmes télécoms et informatiques susceptibles d'avoir un impact sur les prestations du groupement de commandes,
- confirme l'état qui aura été établi, d'après les indications des titulaires sur l'état des lieux et l'inventaire,
- participe aux principales étapes de la préparation de la consultation, dans le cadre des réunions plénières des adhérents, du comité de pilotage ou des groupes de travail thématiques.

Étape 2 : Pendant la consultation

Le SIPPAREC, en tant que coordonnateur :

- définit l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- élabore l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres et après les avoir associés à la définition de l'allotissement,

- assure l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants jusqu'à la conclusion et la notification des marchés,
- signe et notifie les accords-cadres ou marchés,
- transmet les accords-cadres ou marchés aux autorités de contrôle,
- transmet aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution des marchés.

L'adhérent du groupement de commandes :

- pilote les titulaires des marchés pour la mise en place des services.

Étape 3 : Pendant le déploiement et l'exécution des marchés

Le SIPPAREC, en tant que coordonnateur :

- assure un suivi global du déroulement des opérations avec les titulaires, notamment pour sécuriser la phase de migration entre titulaires sortants et entrants,
- assure une mission de conseil juridique et technique aux membres,
- est le porte parole des adhérents auprès des titulaires, notamment auprès des dirigeants, et des autorités de régulation pour rappeler les engagements contractuels et favoriser la résorption des situations éventuelles de blocages.

L'adhérent du groupement de commandes :

- établit les bons de commande en fonction des besoins exprimés et s'engage à souscrire sur la durée des marchés les services auprès des titulaires pour les prestations concernées,
- assure la bonne exécution des marchés portant sur les besoins de la collectivité,
- informe régulièrement le SIPPAREC de cette bonne exécution,
- participe financièrement aux frais de fonctionnement du groupement au travers de la cotisation qui est versée au coordonnateur au plus tard le 30 juin de l'année concernée,
- applique si nécessaire les pénalités auprès des titulaires de marchés.

A toutes ces étapes, le SIPPAREC, s'attache à informer régulièrement les membres par les moyens de communications appropriés, entre autres via l'espace adhérents du site internet et dans le cadre du Comité de pilotage, des réunions plénières ou des groupes thématiques.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes de services de communications électroniques et d'approuver l'acte constitutif annexé à la délibération ci-jointe.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité.

5/ Modification du tableau des effectifs :

Mme PERDEREAU : Afin de procéder à la nomination d'agents nouvellement promus ou ayant réussi un concours ou examen, il est proposé de créer les postes suivants :

2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle.

Le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 333 et s'achève à l'indice majoré 457.

Le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 321 et s'achève à l'indice majoré 402.

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Les membres du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement. Les adjoints territoriaux d'animation de 1^{re} classe ainsi que les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^e et de 1^{re} classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 333 et s'achève à l'indice majoré 457.

6 postes d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. Ils peuvent, également, être chargés de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines, être chargés, en journée, des mêmes missions dans les accueils de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés.

Le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 321 et s'achève à l'indice majoré 402.

2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

Les auxiliaires de puériculture participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

Le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 333 et s'achève à l'indice majoré 457.

1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe

Les infirmiers exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics visés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

Le grade d'infirmier en soins généraux hors classe est un grade de catégorie A dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 387 et s'achève à l'indice majoré 581.

3 postes d'éducateur principal de jeunes enfants

Les éducateurs de jeunes enfants sont des fonctionnaires qualifiés chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire. Ils peuvent avoir pour mission, en liaison avec les autres travailleurs sociaux et avec l'équipe soignante, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance.

Le grade d'éducateur principal de jeunes enfants est un grade de catégorie B dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 375 et s'achève à l'indice majoré 562.

1 poste d'aide opérateur des activités physiques et sportives

1 poste d'opérateur principal des activités physiques et sportives

Les opérateurs des APS sont chargés d'assister les responsables de l'organisation des activités physiques et sportives. Ils peuvent en outre être responsables de la sécurité des installations servant à ces activités. Les titulaires d'un brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent sont chargés de la surveillance des piscines et baignades.

Le grade d'aide opérateur des activités physiques et sportives est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 316 et s'achève à l'indice majoré 358.

Le grade d'opérateur principal des activités physiques et sportives est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 333 et s'achève à l'indice majoré 457.

1 poste de chef de service de Police Municipale

Les chefs de service exécutent, sous l'autorité du maire, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée. Ils assurent l'encadrement des membres du cadre d'emplois des agents de police municipale dont ils coordonnent l'activité. Ils ont vocation à exercer les fonctions d'adjoint au directeur de la police municipale.

Afin de faciliter le recrutement d'agents dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité, il est proposé la création des postes suivants :

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 316 et s'achève à l'indice majoré 358.

1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 316 et s'achève à l'indice majoré 358.

Il est également proposé de supprimer les postes suivants :

- [1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- [1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- [1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

M. DECAUX : Une remarque sur la création des postes d'animateurs et d'adjoints d'animation pour les rythmes scolaires : créer des postes à temps non complet 5 heures par mois, c'est une chose, recruter des personnes sur ces postes là sera sans doute compliqué compte tenu de l'amplitude proposée. Je crois qu'on voit déjà ici les premières conséquences de l'organisation qui a été retenue pour la mise en place des rythmes scolaires. Alors je sais bien que vous avez expliqué que le décret Hamon ouvrait une porte pour faire les rythmes scolaires sur une demi-journée, je pense franchement que ça s'adressait à des villes d'une taille tout à fait différente de la nôtre, des villes de petite taille où je comprends qu'il est difficile de répartir sur la semaine. Chez nous, nous l'avons déjà exprimé, ça reste une chose beaucoup plus facile, c'est ce qu'on avait d'ailleurs imaginé il y a quelques mois.

Ensuite je ne vois pas dans la délibération que l'on vise l'avis du comité technique paritaire qui est toujours saisi en amont des créations et des suppressions de postes, donc peut-on connaître quel avis a donné le CTP sur ces créations et suppressions ?

M. Le Maire : Je réponds sur le premier point des recrutements des animateurs pour les rythmes scolaires et sur le fait que la flexibilité offerte par le décret Hamon ne concernerait que des communes de petite taille, je voudrais citer l'exemple d'une commune de taille « assez petite » : Lyon dirigée par M. Colomb, qui fait partie de la même majorité, du même bord politique que le gouvernement, et qui a décidé de regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée : le vendredi après-midi. Donc au moins l'exemple de Lyon montre que ce n'est pas réservé aux petites communes.

Deuxième point : recruter des animateurs est quelque chose qui n'est pas simple dans le contexte actuel parce que toutes les communes essaient de recruter des animateurs, néanmoins dans les argumentaires vis-à-vis des animateurs, il s'agit de leur proposer de pouvoir travailler un temps d'affilée plus important en ayant regroupé sur une demi-journée les activités périscolaires, contrairement au scénario qui a été retenu par la précédente équipe d'une heure par soir, cela facilite le recrutement et c'est donc un point positif.

Donc ce n'est pas réservé aux petites communes, exemple Lyon, et pour le recrutement, pour le coup c'est la facilité. Même si, vous avez raison, recruter n'est pas complètement simple.

Mme PERDEREAU : Je voudrais préciser que le comité technique a été réuni le 2 juillet, on aurait dû le préciser dans la délibération, j'en conviens, mais sachez qu'on a respecté la loi et que ça s'est fait dans le bon ordre.

M. CAMO : Une question complémentaire sur les agents dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité : je sais que c'est prévu par le code des collectivités territoriales mais c'est quoi, l'accroissement temporaire d'activité ? Sur quelle durée ? Est-ce de la flexibilité à l'intérieur du service public ? Et est-ce une sorte de CDD de la fonction publique que vous imaginez ?

Mme PERDEREAU : Il y a des moments où l'on a besoin de recrutements et avec ces deux postes vacants, cela nous permet d'être assez rapides dans nos recrutements. C'est simplement une mise à disposition de postes.

M. CAMO : Alors ma question est sur la durée : si vous créez des postes sur des activités temporaires et des accroissements temporaires, il faut bien en donner la durée aux agents qui sont recrutés ?

Mme PERDEREAU : Non, je ne pense pas qu'on y soit obligé mais si vous tenez à ce qu'on le précise à un moment donné, on le fera.

M. CAMO : Vous savez que je suis un grand défenseur des fonctions publiques.

Mme PERDEREAU : Oui, j'en conviens.

M. Le Maire : Et vous n'êtes pas le seul !

Mme PERDEREAU : Oui, nous aussi, ne vous inquiétez pas !

M. CAMO : Je viens de la Territoriale.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité.

6/ Détermination des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes annule et remplace la délibération 2014DEL033 du 17 avril 2014

M. Le Maire : Je voudrais dire un mot à ce sujet avant de passer la parole à Isabelle Perdereau : vous vous en souvenez sans doute, lors du premier Conseil municipal j'avais indiqué que je souhaitais pouvoir élargir la répartition des responsabilités au sein de l'équipe, et même si le nombre de maires adjoints est défini par la loi, il y a possibilité de créer des conseillers municipaux avec délégation en charge d'un sujet particulier. Evidemment, cela reste dans le cadre de l'enveloppe d'indemnités qui est prévue par la loi. Ce qui voulait donc dire de manière très concrète que tous les adjoints avaient une indemnité un peu inférieure à celle qu'avaient les adjoints dans l'équipe précédente, toujours dans le cadre de cette enveloppe, pour ouvrir la possibilité à trois postes de conseillers municipaux délégués. A ce moment là, un conseiller municipal délégué avait été nommé, Adrien Margueritte, en charge de circulation – stationnement et sécurité.

Aujourd'hui, comme c'est indiqué, j'ai souhaité nommer deux conseillers délégués supplémentaires, toujours dans le cadre d'une répartition des fonctions que j'avais établies au départ, et donc j'ai le plaisir de vous annoncer la délégation de signature accordée tout d'abord à Christine Berniau-Bachelier en charge de la petite enfance, qui travaillera donc avec Natacha Weidner sur le sujet, et donc je vous demande dès maintenant de l'applaudir.. (Applaudissements).. et également une délégation de signature donnée à Alain Girard sur la démocratie locale qui, comme vous le savez, est un sujet extrêmement important pour notre équipe, et qui doit pouvoir apporter beaucoup sur cette question là, je vous demande également de l'applaudir.. (Applaudissements).

Voilà le cadre et les délégations que j'ai données, ce qui nous conduit donc à établir la question numéro 6, la parole est à Isabelle Perdereau.

Mme PERDEREAU : En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient dans les trois mois qui suivent l'installation des Conseils municipaux de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes.

Ces indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique, dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Ainsi, le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints pour une commune de 20 000 à 49 999 habitants est égal au total de l'indemnité maximale du Maire, soit 90% de l'indice brut 1015 et du produit de 33% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.

Compte tenu que la commune est Chef-lieu de canton, une majoration de 15% des indemnités versées est applicable, pour le Maire et les Adjoints au Maire.

La répartition des indemnités de fonction n'est pas obligatoirement égalitaire. De même, elles supposent l'exercice effectif d'une délégation. Il est prévu que les dix Adjoints au Maire et trois Conseillers municipaux reçoivent une délégation de compétence.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter les indemnités du Maire au taux de 90% de l'indice brut 1015, les indemnités des Adjoints au Maire au taux de 30% de l'indice brut 1015, avec application de la majoration de 15% au titre de commune Chef-lieu de canton, et les indemnités des Conseillers délégués au taux de 10% de l'indice brut 1015, sans application de la majoration de 15% au titre de commune Chef-lieu de canton.

Mme GARRIC : J'ai une question qui n'est pas véritablement liée aux indemnités qui ne me posent pas de souci, c'est plutôt une question d'organisation pour qu'on comprenne bien car je pense que c'est important à la fois pour la population et pour l'ensemble du conseil que l'on comprenne bien comment est organisée la nouvelle équipe municipale, si je comprends bien, ce n'est pas véritablement une organisation en râteau avec le maire et l'ensemble de ses adjoints délégués, il s'agit plutôt d'une organisation hiérarchique, c'est-à-dire que les délégués sont rattachés à un adjoint qui lui-même est rattaché...C'est bien ça l'organisation telle qu'on doit la comprendre ?

M. Le Maire : Je préférerais utiliser le terme de « coopératif » plutôt que « hiérarchique », les adjoints sont effectivement en charge d'un domaine un peu plus large et dans ce cadre Christine Berniau-Bachelier travaillera auprès de Natacha Weidner qui est adjointe en charge des affaires scolaires et de la petite enfance, mais ce n'est pas un lien spécifiquement hiérarchique, simplement elles travaillent ensemble au sein de l'équipe.

Mme GARRIC : D'accord. Donc le nom de la délégation, puisque vous citez Natacha Weidner, reste identique à ce qu'il est aujourd'hui ?

M. Le Maire : Oui.

M. DECAUX : par rapport à la délibération initiale, je remarque que le conseiller délégué au passage a perdu sa majoration de 15%, ce qui est normal puisque ce n'est pas permis par la loi pour les communes de plus de 100.000 habitants, donc on prend acte que vous avez tenu compte de cela. Peut-être d'ailleurs le préfet vous a-t-il aidés à remarquer cela, je n'en sais rien, mais en tout cas c'est bien de se mettre dans la légalité en prenant cela en compte dans la nouvelle délibération parce que l'on était un peu à côté des dispositions légales.

M. Le Maire : Effectivement, c'était un élément nouveau d'avoir des conseillers délégués mais non, le préfet ne nous en a pas fait part, les services s'en sont rendu compte eux-mêmes.

Mais je rebondis sur ce que vous venez de dire pour faire le lien avec autre chose : j'ai entendu des réactions suite au fait qu'on mettait cela à l'ordre du jour disant que les élus s'augmentent, non ils ne s'augmentent pas, c'est simplement que, dans le cadre qui a été

défini précédemment, il y avait un certain nombre de conseillers délégués. Je me permettrai de dire que, vu qu'il n'y a pas la majoration de 15% pour les conseillers délégués, l'enveloppe globale d'indemnités qui est attribuée à l'équipe municipale aujourd'hui est inférieure, légèrement, à celle de l'équipe précédente. Donc il n'y a pas d'augmentation pour les indemnités des élus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions par rapport à cette délibération ?

(Non)

Abstentions : 8

Votes Contre : 0

Votes Pour : 27

adopté à l'unanimité.

7/ Marché public de travaux de reconstruction du Centre Saint Pierre et requalification du Centre l'Orme Fourmi : Avenants lots n°10 et 20

M. CHERFA : Le marché MF 2012-07 a pour objet la réalisation de travaux de Démolition - Reconstruction du centre de loisirs Saint-Pierre, isolation par l'extérieur, et requalification du centre de loisirs l'Orme Fourmi, situés rue du Guet Saint Pierre à Brétigny-sur-Orge.

L'opération consiste à reconstruire le Centre de Loisirs St Pierre, à agrandir le Centre de Loisirs l'Orme Fourmi et à requalifier le Centre de Loisirs existant l'Orme Fourmi situés dans la Ville de Brétigny-sur-Orge dans le département de l'Essonne.

Le projet de requalification du Centre de loisirs existant l'Orme Fourmi à pour objectif principal de traiter l'isolation thermique de l'ensemble des façades et de restructurer certains locaux. Les travaux seront réalisés dans un bâtiment non occupé. Le projet de construction du Centre de loisirs Saint Pierre et l'Orme Fourmi à pour objectif de respecter la Règlementation Thermique 2012 et le Profil Environnemental mis en place pour cette opération.

Cette opération vise à maîtriser les impacts de la construction sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur confortable et sain.

L'équipe de "maîtrise d'œuvre" est le groupement SPIRALE (mandataire) situé au 5, rue de Charonne 75 0011 PARIS.

Le marché comporte 21 lots distincts qui seront traités par marchés séparés, définis ci-après :

- 00 Lot Commun
- 01 Curage - Décontamination
- 02 Fondations - Gros-œuvre
- 03 Charpente bois - Vêtures
- 04 Couverture Zinc
- 05 Etanchéité
- 06 Menuiserie aluminium - Occultation
- 07 Chauffage - Ventilation
- 08 Plomberie sanitaire
- 09 Electricité courant fort et courant faible
- 10 Appareils élévateurs
- 11 Plâtrerie - Isolation
- 12 Menuiserie intérieure
- 13 Serrurerie
- 14 Chape - Revêtement céramique
- 15 Revêtement de sol souple
- 16 Faux Plafond

- 17 Peinture
- 18 Panneaux alimentaires
- 19 Equipements de cuisine
- 20 VRD - Aménagement extérieur
- 21 Espaces verts

Concernant le lot n°10 Appareils élévateurs, il a été attribué à l'entreprise EURO ascenseurs dont le siège social est situé à LISSES, pour un montant de 41 132,65 € H.T., soit 49 194,65 € TTC. Il a été notifié le 10 Avril 2013.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer au marché de la société EURO ASCENSEUR, des travaux en moins-value qui sont apparus nécessaires en cours d'exécution. Ces travaux résultent d'une erreur matérielle de la maîtrise d'oeuvre.

Au titre de cet avenant, prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Modification de la charge de l'ascenseur non pris en compte dans le CCTP :
- 2 980,00 € HT, soit - 3 576,00 € TTC

Le montant du présent avenant est arrêté à : – 2 980,00 € HT.

Le nouveau montant du montant est de 38 152.65 euros HT, soit 45 618.65 euros TTC. L'avenant n°2 implique donc une moins-value de 7.25% par rapport au montant initial du marché et c'est pourquoi il est nécessaire de le présenter en Commission d'Appel d'Offres et au Conseil municipal.

Concernant le lot n°20 VRD - Aménagement extérieur, il a été attribué à l'entreprise EUROVIA dont le siège social est situé à MASSY, pour un montant de 421 799,60 € H.T. soit 504 472.32 € TTC.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer au lot n°20 de la société EUROVIA des travaux en plus-value qui sont apparus nécessaires en cours d'exécution.

Au titre de cet avenant, sont pris en compte des travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier comme précisé ci-après :

DATE	DEVIS	OBJET	MONTANT HT
15/05/2014	ACU021-01	Travaux en plus et moins-value pour l'augmentation de la capacité du bassin de rétention d'eau pluviale	23 668,54
15/05/2014	ACU021-02	Modification du raccordement des EP sur le domaine public	16 685,50
15/05/2014	ACU021-03	Modification du réseau des EP suite au déplacement de la sortie de cuve du lot gros œuvre	2 912,00
9/04/2014	ACU021-04	Modification de la liaison du tarif jaune (compteur) et raccordement sur l'ancien TGBT (tableau Général Basse Tension)	11 165,00
01/07/2014	ACU021-05	Travaux en moins-value sur des modifications des réseaux d'assainissement suite à la synthèse entre les lots plomberie, Gros œuvre et électricité	- 2 526,50
15/05/2014	ACU021-06	Découverte de roche lors des terrassements	3 415,50
03/09/2014	ACU021-07	Travaux en moins-value sur les revêtements de sol extérieurs	- 6 381,18
03/09/2014	ACU021-08	Economies sur le marché	- 7 636,95

Total HT	41 301,91 €
TVA	8260,38 €
Total TTC	49 562,29 €

Le montant de l'avenant est arrêté à 41 301,91 € HT soit 49 562,29 € TTC.

Le montant du marché tel qu'il figure à l'avenant n°2 passe de 421 799,60 € HT à 463 101,51 € HT.

Le pourcentage d'augmentation total des avenants par rapport au montant du marché initial est de 9,79 %

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 17 Septembre 2014 à 17heures, séance au cours de laquelle le quorum a été atteint. La Commission a donc approuvé cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser le Maire à signer les avenants n°2 du lot n°10 Appareils élévateurs et du lot n°20 VRD/Aménagement extérieur au marché de travaux de reconstruction du Centre Saint-Pierre et requalification du Centre L'Orme Fourmi avec les titulaires ci-dessus désignés

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité.

8 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école maternelle Jacqueline AURIOL MF 2013-03

M. CHERFA : Dans le cadre de la restructuration de l'école maternelle Jacqueline Auriol 4 rue de la Croix Louis à Brétigny-sur-Orge, un jury de concours a été désigné par la délibération du Conseil municipal du 28/03/2013 et ce dernier s'est réuni à deux reprises pour sélectionner le lauréat du présent concours.

Le jury s'est réuni une première fois le 16 avril 2013 pour sélectionner les trois candidats admis à concourir.

Le jury s'est réuni une seconde fois pour désigner le lauréat du concours qui est le suivant : le groupement Daudre-Vignier, 37 rue Domrémy 75013 PARIS.

Le montant du marché initial n° 2013-03 s'élève à 299 033.36 € HT, soit 357 643,90 € TTC. Il a été notifié le 11 Octobre 2013.

Le présent avenant porte pour l'essentiel sur des modifications de programme et sur l'intégration dans le projet, les conséquences des conclusions des diagnostics et a pour objet d'intégrer au marché 2013-03 des prestations intellectuelles en plus-value qui sont apparues nécessaires en cours d'exécution. Ces prestations résultent de circonstances exceptionnelles et non prévisibles au titre du marché.

Au titre de cet avenant, sont prises en compte les prestations modificatives suivantes :

- La Mission OPC est supprimée car le marché de travaux ne le nécessite pas sur ce projet : - 44 866,22 € HT
- Travaux complémentaires demandés au cours de la phase conception : + 88 226,05 € HT

Le montant total de l'avenant n°1 est arrêté à 43 359,83 € HT, soit 52 031.80 € TTC.

Le pourcentage d'augmentation total de l'avenant 1 par rapport au montant du marché initial est de 14,50 %.

Le nouveau montant du marché comprenant l'avenant n°1 est de 342 393.19 € HT, soit 409 675.70 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance le 17 Septembre 2014 à 17 heures, séance au cours de laquelle le quorum a été atteint. La Commission a donc approuvé/refusé cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'Ecole Jacqueline Auriol avec le titulaire ci-dessus désigné.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité.

9 – Aménagement du Parc Bois Badeau : marché (2012-13) travaux de terrassements, décapage de terre végétale et réalisation d'ouvrages de soutènement : avenant n°3

M. CHERFA : Réunis en séance le 2 mai 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont proposé d'attribuer le marché de travaux de terrassements, décapage de terre végétale et réalisation d'ouvrages de soutènement à la société SETHY, pour un montant 1 021 152,00 € HT. La délibération n° 2012DEL052 du 03 Mai 2012 autorise la SORGEM à signer ce marché avec le titulaire désigné.

Un premier avenant d'un montant de 70 613,55 € HT a été signé avec le titulaire désigné augmentant le montant du marché initial de 6.92 %, autorisé par la délibération n° 2012 DEL 117 du 27/09/2012.

Un deuxième avenant d'un montant de 10 429,07 € H.T a été signé avec le titulaire désigné augmentant le marché initial de 7,94 %, autorisé par la délibération n°2012 DEL 124 du 21/11/2013.

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché de la société SETHY, des travaux en plus et moins values qui sont apparus nécessaires en cours d'exécution.

Ces travaux résultent de circonstances exceptionnelles et non prévisibles au titre du marché, à savoir :

Des sujétions techniques à la demande de la maîtrise d'œuvre :

Le remblai technique des murs Terramesh : l'apport de remblai extérieur (Ecosol) ayant les capacités techniques mécanique nécessaires à la tenue du mur Gabion, les terres du site ne répondant pas aux exigences.

Ce remblai est estimé à un montant de 49 221,38 € HT.

La modification de la vanne de l'étang pour un montant de 3 103,57 € H.T. Cette modification de la vanne est nécessaire pour s'adapter au cadre béton 600X400 prévu au marché.

Des sujétions techniques imprévues :

Des travaux de remise en place de terre végétale sont nécessaires.

Ces travaux sont d'un montant de 2 138,50 € HT / Montant total 54 463,45 € HT

Au regard des difficultés de réalisation et des retards, l'entreprise a proposé un rabais commercial de 12 463,45 € HT.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant pour permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Le montant du marché tel qu'il figure à l'acte d'engagement est de 1 021 152 € HT.

Le montant du marché augmenté de l'avenant 1 et 2 est arrêté à **1 102 194,62 € HT.**

Le montant de l'avenant n° 3 est arrêté à :

- Montant en € HT 42 000 €

- TVA à 19,6 % 8 232 €
- Montant en € TTC 50 232 €

Le montant du marché augmenté des avenants 1, 2 et 3 est arrêté à **1 144 194,62 € HT**.
Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant du marché initial est de 12,05 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance le 17 septembre 2014 à 17 heures, séance au cours de laquelle le quorum a été atteint. La Commission a donc approuvé/refusé cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser la Sorgem à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux de terrassement du parc Bois Badeau.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité

10 – Ecole Aimé CESAIRE : mandat d'études et de réalisation – Compte rendu annuel à la collectivité – Etat prévisionnel des dépenses et recettes

M. CHERFA : La ville a confié à la SORGEM, par convention de mandat du 26 juin 2007, notifié le 10 août 2007, la mission de construire le groupe scolaire Aimé Césaire. Deux avenants ont été approuvés par les conseils municipaux des 19 juin 2008 et 8 février 2010.

Au 31 décembre 2013 :

Avances de fonds : **13 196 423,67 €** (1 500 000,00 € sur 2013)

Les dépenses cumulées depuis le début de l'opération se décomposent comme suit :

- Les travaux et frais divers : **12 903 365,67 € TTC** (1 892 636,79 € TTC sur 2013)
- Rémunération du mandataire : **454 823,71 € TTC** (43 267,52 € TTC sur 2013)

Les dépenses 2013 correspondent :

- o *aux travaux* **1 553 068,17 € TTC**
- o *aux honoraires de constructions,* **334 735,93 € TTC**
- o *aux frais divers* **4 832,69 € TTC**

L'année 2013 est marquée par la réception finale prononcée le 17 avril 2013 et l'engagement de la clôture financière de l'opération.

A la suite de la réception des travaux cinq entreprises ont remis une demande de rémunération complémentaire à la maîtrise d'ouvrage.

Après analyse de la maîtrise d'œuvre, un accord a été trouvé par la maîtrise d'ouvrage pour deux des entreprises, trois autres sont en cours de finalisation.

Des problèmes récurrents d'étanchéité et de bris de glace sur les façades persistent. Un dossier de sinistre a été déclenché auprès de l'assurance dommage ouvrage.

Les perspectives pour l'année 2014 sont :

- Lever l'ensemble des désordres déclarés lors de la garantie de parfait achèvement
- Clore financièrement les derniers marchés de travaux.

La présente délibération a pour objet de présenter l'état des recettes et des dépenses (EPDR) de la SORGEM pour cette opération au cours de l'année 2013.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

11 – Réhabilitation du pavillon des sorbiers : mandat d'études et de réalisation – Compte rendu annuel à la collectivité - Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2013

M. CHERFA : la ville a confié à la SORGEM, par convention de mandat en date du 25 janvier 2008 notifié le 19 mars 2008, le pilotage des études et de la réalisation de la réhabilitation du pavillon des Sorbiers. Deux avenants ont été approuvés par les conseils municipaux des 19 juin 2008 et 20 janvier 2011.

Au 31 décembre 2013 :

Avances de fonds : **1 810 968,00 €** (61 687,00 € sur 2013)

Les dépenses cumulées depuis le début de l'opération se décomposent comme suit :

- Travaux, honoraires et frais divers : **1 727 760,00 € TTC** (115 088 € TTC sur 2013)
 - Rémunération du mandataire : **118 184,14 € TTC** (6 132 € TTC sur 2013)
- (y compris le montant des révisions)

Bilan de l'année 2013 :

- Année de suivi du parfait achèvement qui a pris fin en octobre 2013,
- Ensemble des marchés soldés.

Les perspectives pour l'année 2014 :

- Etablissement du quitus de l'opération et présentation auprès de la ville de Brétigny-sur-Orge.

La présente délibération a pour objet de présenter l'état des recettes et des dépenses (EPDR) de la SORGEM pour cette opération, ainsi que son actualité au cours de l'année 2013.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

12 – Parc Bois Badeau : mandat de maîtrise d'ouvrage délégué - Compte rendu annuel à la collectivité – Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2013

M. CHERFA : La ville a confié à la SORGEM, par convention de mandat en date du 23 novembre 2009, la mission des études et de l'aménagement du parc Bois Badeau. Un avenant a été approuvé par le Conseil municipal du 27 juin 2013 pour l'accroissement de la rémunération de la MOE du fait de l'ajout d'un dispositif de contrôle des accès au parc.

Au 31 décembre 2013 :

Avances de fonds : **5 470 239,15 € TTC**

Les dépenses cumulées depuis le début de l'opération se décomposent comme suit :

- Travaux, **4 949 587,65 € TTC** (3 625 941,37 € pour 2013)
- Rémunération du mandataire : **235 662,76 € TTC** (68 134 ,00 € pour 2013)

Ces dépenses de travaux correspondent à :

- A la réalisation d'un relevé de géomètre,
- aux honoraires de l'équipe de MOE,
- à la réalisation de prestations techniques,
- à la réalisation de travaux de nettoyage,
- aux travaux de raccordement des concessionnaires,
- à l'avancement de l'ensemble des chantiers,
- à des frais divers,
- au paiement d'une prime d'assurance.

Les perspectives pour l'année 2014 sont :

- Suivi de l'année de parfait achèvement, suivi de la gestion et élaboration du plan de gestion ;
- 1^{er} trimestre : finalisation des travaux de cheminement et des travaux de serrurerie ;
- 2^{ème} trimestre : réalisation des travaux de plantations en milieu aquatique ;
- 1^{er} semestre : réception des différents lots ;
- 1^{er} et 2^{ème} semestre : suivi de la garantie de parfait achèvement, de la gestion des espaces verts et de l'année de reprise des végétaux. Elaboration et délivrance du quitus.

La présente délibération a pour objet de présenter l'état des recettes et des dépenses (EPDR) de la SORGEM pour cette opération, ainsi que son actualité au cours de l'année 2013.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

13 / 14 – Voie d'accès à la Francilienne depuis l'écoquartier Clause Bois Badeau :

1 – Prise en compte des réserves et des recommandations du Commissaire enquêteur

M. JOUIN : La commune a lancé, par délibération en date du 28 juin 2012, une procédure de déclaration d'utilité publique, en vue de la réalisation d'une voie d'accès à la Francilienne depuis l'écoquartier Clause Bois-Badeau.

Le dossier adressé par la commune au Préfet de l'Essonne le 03/09/2012 a fait l'objet d'une évaluation environnementale, par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile de France (DRIEE).

Par arrêté en date du 06 mai 2014, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. Les enquêtes publiques se sont déroulées du 02 juin au 05 juillet inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable tant sur l'utilité publique que sur l'enquête parcellaire.

Il a assorti son avis favorable :

- de cinq réserves et de quatre recommandations pour l'utilité publique,
- de deux réserves et d'une recommandation pour l'enquête parcellaire.

Suite à cette enquête publique, Monsieur le Sous Préfet de Palaiseau a sollicité, par courrier en date du 13 août 2014, Monsieur le Maire pour lui demander de lui faire connaître les mesures envisagées pour lever les réserves et de lui adresser également une déclaration de projet mentionnant l'objet de l'opération, tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comportant les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général.

Ces demandes doivent donner lieu à deux délibérations distinctes.

I – la prise en compte des réserves et des recommandations du Commissaire enquêteur

Il s'agit pour la collectivité, d'une part de prendre acte des recommandations formulées par le commissaire enquêteur, et d'autre part de démontrer comment les différentes réserves seront intégrées dans le projet. Les sept réserves formulées (cinq pour l'utilité publique de l'opération, deux pour l'enquête parcellaire) renvoient à différents domaines (articulation des différentes procédures, prise en compte des conséquences éventuelles du projet sur la fonctionnalité des espaces agricoles, sécurisation des circulations douces, prise en compte des conséquences éventuelles du projet en matière de nuisances sonores ou de pollutions de l'air,...). Il est nécessaire de répondre point par point à ces différentes réserves, par délibération.

Sortie de Monsieur Philippe CAMO à 21h45.

M. DECAUX : Simplement je voudrais faire remarquer que l'adjoint au maire qui vient de présenter, notre collègue, a dit que c'était la suite logique de ce nouveau quartier de Brétigny, je prends acte et je me réjouis que la majorité actuelle considère désormais que c'est une suite logique et que les choses vont se faire comme ça avait été prévu par le passé, et donc je ne peux que m'en féliciter avec mes collègues.

M. Le Maire : Comme vous le savez, sur ce point là, nous faisons ce qui doit être fait vu la situation, et Didier Jouin vient de le rappeler, cette voie là est rendue nécessaire par

les projets d'accroissement de la population et l'arrivée de nouveaux habitants, donc il s'agit juste d'avoir une gestion responsable du sujet.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

14 – Voie d'accès à la Francilienne depuis l'écoquartier Clause Bois Badeau : 2 – déclaration de projet :

(Entrée de Monsieur Philippe CAMO à 21h47).

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité

15 – CLAUSE - BOIS BADEAU – SORBIERS :

M. JOUIN : Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2011, la commune de Brétigny-sur-Orge a désigné la SORGEM en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement « CLAUSE- BOIS BADEAU–SORBIERS ».

Cette convention a remplacé à partir du 1^{er} avril 2011 la convention publique d'études et d'aménagement initiale. Cette dernière avait dû être résiliée compte tenu des modifications substantielles apportées au projet urbain entre 2009 et 2010. Cette notification en date du 17 mai 2011, porte la validité de la convention au 17 mai 2026.

La présente délibération a pour objet de présenter le compte rendu annuel de la SORGEM, à la collectivité, pour cette opération, pour le compte de l'année 2013.

Les dépenses réalisées pour l'opération au cours de l'année 2013 s'élèvent à 8 944 940,00 € TTC, et correspondent principalement :

- à l'enregistrement en facturé d'une dépense de près de 3 000 000 d'euros correspondant à l'acquisition des terrains portés depuis 2008 par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,
- à la poursuite pour près de 4 000 000 d'euros des travaux d'espaces public (place Garcia Lorca, finalisation du secteur Mesnil, préfiguration du jardin des Sorbiers, ...),
- à l'amortissement pour plus de 1 000 000 d'euros des emprunts,
- aux honoraires de coordination urbaine, architecturale et environnementale (pour le suivi des opérations en cours et les études pour les réalisations futures)
- aux honoraires de l'aménageur et de la maîtrise d'œuvre,
- aux impôts et taxes,
- à des frais financiers.

Les recettes de l'année 2013 s'élèvent à 347 638 € TTC, contre 4 602 166,00 € TTC initialement prévu. Cet écart de 4 254 528,00 € TTC est dû essentiellement au report des recettes suivantes :

- Vente des terrains au promoteur Brémond (2 300 000 € TTC),
- Vente à la ville du foncier du parc (2 000 000,00 € TTC).

A noter que la vente a été réalisée à la fin de l'année 2013 (acte de vente du 26 décembre), mais que la somme correspondante a été perçue en janvier 2014.

4 emprunts ont été contractés par la SORGEM depuis le début de l'opération.

Les perspectives pour l'année 2014 font état d'une prévision de dépenses de 2 421 000 € TTC, de recettes de 9 165 000 € TTC et de 1 225 126 € TTC de remboursement des emprunts.

Les dépenses sont principalement liées aux travaux et honoraires. Les recettes sont attachées à la vente de charge foncière (secteur Sorbiers et Bois de Châtre) et à la cession à la collectivité du foncier du parc.

L'opération, faisait apparaître une trésorerie de 496 863 € au 31 décembre 2013. Il faut signaler que ce solde est positif car des dépenses importantes initialement prévues sur l'exercice 2013 ont été reportées pour pallier les conséquences sur la trésorerie du retard dans la perception des recettes. Il s'agit des dépenses suivantes :

- versement d'un fond de concours à la ville (2 668 550 € TTC pour le groupe scolaire Aimé Césaire et les actions de communication),
- travaux d'aménagement définitif du Jardin des Sorbiers, (pour 1 100 000 € TTC).

En outre une grande partie de l'emprunt contracté en 2011 auprès du Crédit Agricole a été mobilisé pour permettre la réalisation du programme des travaux.

Cette situation résulte d'un contexte économique incertain et d'un ralentissement durable du marché de l'immobilier à l'échelle nationale. Outre une vigilance nécessaire accrue sur l'équilibre financier de l'opération, elle nécessite certainement, ainsi que l'indique l'aménageur à la fin de son compte rendu « *de réinterroger les modalités d'équilibre du bilan : niveaux de charges foncières, montant des travaux, phasage opérationnel,...* ».

L'ensemble des documents est consultable auprès du service concerné.

M. DECAUX : Je vais abonder dans le sens dans lequel je suis intervenu pour la question précédente : comme cela a été dit à juste titre par Didier Jouin, dans une opération comme celle-là, le contexte économique est évidemment une donnée importante, et si l'on ne veut pas subir les affres du contexte économique d'une façon trop violente, on voit bien qu'il faut être volontariste pour mener à bien les ventes de charges foncières et faire les logements qui vont avec. Parfois, dans l'expression de la majorité actuelle, il y a quelques doutes et quelques inquiétudes par rapport à cela, j'espère que vous pourrez me donner quelques précisions sur l'orientation qui est celle de votre majorité désormais.

Et puisqu'on en est sur ce projet important, je voudrais aussi vous interroger sur deux équipements qui sont très attendus de la population et que nous avons lancés, je voudrais savoir où nous en sommes pour la maison de santé pluridisciplinaire liée à une opération de logements sociaux avec le bailleur immobilier 3 F pour lequel d'ailleurs le permis a été délivré le 27 juin ; je crois puisqu'il était affiché sur le terrain comme ça.

Et où en est la commune dans le dossier de la résidence seniors qui avait été aussi initialisé par nous lorsque nous étions aux affaires et pour laquelle le permis de construire était imminent au moment des élections municipales ?

M. Le Maire : Quelques éléments de réponse : j'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet dans un numéro de Paroles concernant l'aménagement du quartier Clause Bois Badeau, nous sommes évidemment liés par un certain nombre de décisions que vous avez prises. Je ne crois pas que les Brétignolais aient trouvé que le fait d'avoir un rythme de

croissance aussi rapide de la population était une bonne chose et je pense que c'est un des éléments qui a conduit aux résultats des dernières élections municipales.

Donc par rapport à ce point là, comme je l'avais indiqué, nous travaillons actuellement avec l'aménageur pour essayer de réorienter le quartier Clause Bois Badeau ; évidemment nous sommes contraints par un certain nombre de choses qui ont déjà été décidées, il y a des questions d'équilibre financier qui sont la conséquence des décisions précédentes qu'il faut prendre en compte, donc nous n'avons pas les mains libres. Néanmoins, nous travaillons actuellement pour chercher à réorienter autant que possible le quartier pour qu'il soit plus en phase avec la capacité d'accueil d'une ville comme la nôtre, plus en phase avec les besoins des gens, et pour que ce soit un endroit sans doute plus agréable à vivre.

Je voudrais faire une remarque complémentaire sur ce point : il y a effectivement du contexte économique à prendre en compte, néanmoins avec mon équipe nous sommes très attachés à la mixité sociale, je crois que c'est quelque chose de très important pour la bonne intégration, pour le fait que les gens vivent ensemble correctement. Je suis très attaché à la mixité et je pense qu'on est allé trop loin et que les décisions qui ont pu être prises à ce moment là ne donnaient pas le bon point de départ pour ce nouveau quartier pour la ville. Et un point de départ pour un quartier, c'est quelque chose d'extrêmement important parce qu'après ça crée une réputation, une image, nous sommes mobilisés pour que Bois Badeau réussisse parce que Bois Badeau est là, c'est donc notre objectif, maintenant ne nous demandez pas de considérer que tout ce qui a été fait est formidable, je pense que les Brétignolais n'ont pas majoritairement pensé que tout était formidable non plus.

Nous faisons du mieux que nous pouvons avec les contraintes qui existent à ce sujet. Et encore une fois, je l'ai déjà dit mais je le redis, il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut rien construire, il s'agit juste de prendre en compte le fait que, pour une ville, un rythme de croissance raisonnable est possible, cela, c'est quelque chose auquel j'attache de l'importance, mon équipe attache de l'importance, les Brétignolais attachent de l'importance. Quand en quelques années la population croît de 30%, c'est difficile d'intégrer les gens de la bonne manière, il faut accueillir les gens dans de bonnes conditions, on a besoin d'infrastructures adaptées et l'expérience prouve que dans les communes qui croissent rapidement, cela contribue à un déséquilibre des finances locales ; ce qui s'est traduit par une forte augmentation de l'endettement de la ville ces dernières années.

Donc effectivement je pense que ça pose pas mal de questions, nous travaillons à essayer de réorienter le quartier Bois Badeau dans un certain nombre de contraintes qui sont fortes, il faut bien le reconnaître, et nous faisons tout pour que le quartier réussisse.

Sur la maison de santé, il y a plusieurs choses à dire. D'abord il ne s'agit pas de s'opposer à tout par principe, néanmoins permettez-moi d'insister sur le fait que la maison de santé tel que le projet était présenté à l'époque, à savoir que nous construisons un bâtiment pour pouvoir regrouper les médecins, nous paraissait insuffisante au regard des enjeux pour la ville. Insuffisant à plusieurs niveaux :

Le premier, et d'ailleurs les Brétignolais le disaient souvent : n'est-on pas tout simplement en train de déplacer les médecins d'autres quartiers vers Bois Badeau ?

Ce qui posait des questions lourdes parce que justement, un certain nombre avait l'impression que les efforts étaient essentiellement focalisés sur Bois Badeau. Donc la première question était l'interaction avec les autres quartiers.

Il y avait une deuxième question : pourquoi une maison de santé ? Un des objectifs affichés, et je pense que c'était un bon objectif, était de faciliter l'accueil parce qu'à

Brétigny nous avons un problème de désertification médicale. Il y a beaucoup de médecins qui partent à la retraite, qui ne trouvent pas forcément de remplaçants ; il y a eu la fermeture et la réouverture provisoire du dispensaire ; et il y a une augmentation de la population, donc des besoins. Néanmoins il ne s'agit pas seulement de construire un bâtiment pour que les gens viennent dedans, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Et donc pendant l'été nous avons travaillé avec les services, avec les médecins, les associations pour faire évoluer ce projet dans un sens qui nous paraissait plus dynamique, à savoir à la fois en ayant une politique active de recherche de nouveaux médecins, il ne suffit pas de construire un bâtiment et de dire qu'il va se passer des choses, il faut aller assez loin et ça se traduit par des conséquences assez concrètes, ne serait-ce que dans les rapports avec l'association des médecins, dans les incitations que nous pouvons prendre en compte pour aider les médecins à s'installer. Je vais prendre un exemple : la convention précédente qui était prévue disait que si un médecin qui participe à la maison de santé ne souhaite plus travailler au sein de la maison de santé parce qu'il y a parfois des problèmes d'entente et ça peut se comprendre, travailler toujours côte à côte n'est pas toujours évident, il n'aurait pas le droit de s'installer à Brétigny. On pensait qu'il fallait faire exactement l'inverse, si jamais il y avait des gens qui voulaient partir de la maison de santé et s'installer dans d'autres quartiers de Brétigny, c'était une très bonne chose. La maison de santé a vocation à accueillir de nouveaux médecins qui s'installent mais une fois qu'ils ont constitué leur « patientelle », pourquoi s'ils le souhaitent ne pas leur permettre de s'installer dans d'autres quartiers ? Parce que tous les quartiers ont besoin de médecins.

C'est un exemple parmi d'autres, et se posent aussi des questions de coopération, sur comment associer des médecins d'autres quartiers à un travail collaboratif au sein de la maison de santé ? Cela fait qu'au-delà du maintien sur le principe du projet de maison de santé, nous avons considéré que l'essentiel n'était pas de construire uniquement un bâtiment mais de voir quelle était la dynamique qu'on mettait autour, à la fois pour faire venir de nouveaux médecins, les faire valoir, c'est pourquoi nous avons avec Christiane Lecoustey constitué une cellule de recherche active pour faire en sorte que la coopération, la coordination ne soient pas simplement au sein de la maison de santé mais qu'elle soit ouverte aux différents cabinets médicaux de la ville.

Et cela, je crois que l'association des médecins le trouve bien car nous avons beaucoup travaillé avec eux, ils pensent qu'effectivement c'est une bonne chose de ne pas avoir simplement une maison de santé, mais un pôle de santé Brétignolais.

Donc oui, la construction du bâtiment sur le principe est maintenue, avance même s'il y a des négociations qui ne sont pas forcément simples avec l'Immobilière 3 F sur le sujet, néanmoins nous pensons que l'essentiel n'est pas seulement dans les murs mais que l'essentiel est dans la dynamique, l'énergie que l'on met autour, c'est ce sur quoi nous avons travaillé.

Donc oui, mais ne nous arrêtons pas à ce qui avait été prévu.

Sur la question de la résidence seniors, le projet est confirmé sur le principe, il viendra un peu plus tard dans le calendrier.

M. GUSTAVE : Je suis comme vous très attaché à la mixité sociale et en même temps je me pose des questions, je me dis : qu'est-ce que j'entends dans votre bouche par « mixité sociale » ? Est-ce que la mixité sociale fait qu'on accueille trop de pauvres ? Que l'on « parque » trop de pauvres ? Et dans ce cas là, mes grand-parents sont américains, je trouve intéressant quand des gens qui n'ont pas de moyens se retrouvent dans des lieux qui sont plutôt pas mal pour s'élever, c'est comme ça que je conçois aussi la mixité sociale. Et s'il n'y avait pas eu la campagne municipale, la dernière, vous avez eu raison de le rappeler, c'est aussi pour cela qu'on l'a perdue, s'il n'y avait pas eu la dernière

campagne, je prendrais vos propos différemment. Lors de la dernière campagne, on nous expliquait qu'il allait y avoir beaucoup de noirs, beaucoup d'arabes qui allaient dans ces lieux là, je ne vous accuse pas...

M. Le Maire : Merci d'apporter cette précision car jamais vous ne m'avez entendu dire cela...

M. GUSTAVE : Je dis que c'était un peu les bruits qui couraient comme quoi il allait y avoir trop de noirs, trop d'arabes, trop de femmes voilées qui allaient habiter dans ces quartiers là, quand on est allé faire du porte à porte aux alentours, c'est un peu ce qui nous est revenu.

Donc je voulais savoir ce qu'est pour vous la mixité sociale, est-ce que c'est trop de pauvres ? Trop de noirs ? Trop d'arabes ? Merci.

M. Le Maire : Permettez-moi d'abord de souligner que votre question dans sa formulation est tendancieuse, merci de préciser que vous ne m'accusez pas sur ce point là car votre première formulation pouvait poser question sur ce sujet. On parle d'un sujet important et ça mérite de faire attention aux propos que l'on tient.

Pour moi, la mixité sociale consiste simplement à dire qu'il faut des populations diverses à tous les niveaux, que ce soit en termes de niveau social, en termes de professions, en termes d'âges, en termes d'origines ethniques, en termes de religions, en termes de cultures, enfin je suis vraiment simplement sur une question de mélanges et je pense qu'on est assez d'accord là-dessus. Après, je crois qu'il faut dire les choses simplement : pour qu'il y ait des mélanges, il faut éviter, et c'est pour cela d'ailleurs qu'il y a des lois, que tous les logements sociaux soient au même endroit et que tous les logements non sociaux soient au même endroit. Et c'est l'esprit de la loi SRU qui définit un seuil par commune en disant qu'il faut de la mixité dans toutes les communes. Et je crois que cette loi est dans un bon esprit. Et permettez-moi de m'interroger en disant que lorsqu'il y a plus de 50% de logements sociaux à un même endroit, on est sur un risque de moins grande mixité, je pense que cela pose question.

Mme DAENINCK : Plutôt que « mélange », le « vivre ensemble » me convient mieux comme terme, chacun ses priorités et chacun ses points de vue.

J'aurais voulu une précision car tout à l'heure, je n'ai pas bien compris : vous avez annoncé 30% d'augmentation de la population en combien d'années ?

M. Le Maire : J'ai dit « quelques années ».

Mme DAENINCK : Et ça se résume à combien ? Quelques années, ça peut être deux, dix, vingt ? Vous êtes plus près de 20 ou de 2 ?

M. Le Maire : On est plus près d'une grosse dizaine.

Mme DAENINCK : Une grosse dizaine : le Bois Badeau n'existait pas il y a une grosse dizaine d'années, Monsieur le Maire.

M. Le Maire : Je vais donner quelques chiffres : entre 1990 et 2010, la population en Ile de France a augmenté de 11% ; la population de l'Essonne a augmenté de 12% ; la population de Brétigny a augmenté de 19%. Entre 90 et 2010, Brétigny a pris plus que sa part de la croissance de la population et des besoins de logements en Ile de France et en Essonne. On peut considérer que c'est tout à fait légitime parce que nous avons une gare, parce que nous sommes bien desservis, et donc ça paraît compréhensible.

Les projets actuels notamment liés au Bois Badeau feront que grosso modo entre 2010 et 2020, approximativement, la population va augmenter de 30% en dix ans alors qu'avant elle augmentait de 20% en vingt ans. Permettez-moi de considérer qu'on est sur un

rythme qui n'est pas du tout le même qu'avant et qu'on est sur une période de croissance déraisonnable, c'est mon point de vue et celui de mon équipe également je crois.

M. DECAUX : Je voudrais revenir sur quelques éléments relatifs à notre débat : sur la mixité sociale, d'abord, nous sommes effectivement pour, et j'espère qu'on partage cela tous ensemble autour de cette table, parce qu'aujourd'hui, dans notre pays, il y a des discours quand même inquiétants de ce point de vue là.

Sur les 50% de logements sociaux, je ne peux pas vous laisser dire que 50%, c'est trop. Vous savez très bien, et d'ailleurs vous l'avez dit un peu vous-même, que c'était conjoncturel, que c'était lié à la conjoncture économique précisément.

Vous auriez même pu aller plus loin si vous vouliez aller dans la caricature et dire qu'il y a deux ans, nous étions à 100% de logements sociaux, tout simplement parce que les logements en accession n'étaient pas livrés, tout simplement parce que c'étaient les conséquences mécaniques de la première crise du logement, première crise économique avec une forte implication sur le logement, crise de 89 où nous avons été obligés, pour ne pas déséquilibrer le bilan économique de la ZAC, de faire d'abord des logements où les opérateurs acceptaient de s'investir, c'est-à-dire les bailleurs sociaux. Les promoteurs se sont un peu mis en retrait pendant cette période là, sont revenus par la suite, et on est dans le projet que nous avons mis en place avec un maximum de 30% de logements sociaux. Donc je pense qu'il serait quand même correct de dire que c'est conforme au SDRIF et que ce n'est pas abusif en termes de mixité sociale.

Sur la maison de santé, on a beaucoup discuté avec l'association, la même association, et je pense que les médecins, notamment le président de cette association qui est quelqu'un avec lequel on peut travailler de façon très positive, nous ont toujours fait valoir qu'il était intéressant que les différentes disciplines médicales ou paramédicales soient regroupées pour que les patients n'aient pas à courir d'un bout à l'autre de la ville et que surtout aussi les médecins et les professions annexes puissent discuter ensemble de situations de patients. Qu'il y ait en plus la maison des solidarités et la résidence seniors à proximité, c'était un atout. D'ailleurs la question s'est posée parce qu'au départ il y avait trois orientations possibles, trois localisations possibles : A l'intérieur d'un programme qui est actuellement livré à proximité immédiate de la gare, ça n'a pas été possible pour des raisons techniques parce que le projet était trop avancé ; la deuxième était à un endroit où, je crois, vous avez renoncé à laisser faire l'opération, c'est-à-dire au-dessus de Chevrier, dans les garages de Monsieur Leblanc et la propriété d'à côté, vous avez demandé que cette opération soit arrêtée ; et la troisième possibilité était sur Clause. En accord avec les médecins, c'est sur Clause que le choix s'est fait en symbiose complète entre la municipalité et les médecins, pour des raisons que je comprends complètement, que j'ai complètement intégrées puisque -d'ailleurs l'idée de la maison médicale ou pluridisciplinaire était née de là- aujourd'hui les médecins refusent de travailler de manière séparée, pour tout un tas de raisons, parce qu'ils ne veulent plus travailler le samedi, le dimanche, ils ne veulent pas s'occuper de la femme de ménage, de tout ce qui peut leur paraître rébarbatif.

Donc vouloir essayer les médecins dans la ville, pourquoi pas, mais je ne suis pas sûr que ce soit exactement ce qu'ils recherchent et que ce sera une garantie de réussite de cette affaire là. On avait d'autant plus comme vous le souci de rechercher de nouveaux médecins en dehors de ceux qui sur Brétigny pourraient se regrouper sur cette maison de santé que l'on avait prévue, c'est dans le plan des locaux, des places supplémentaires pour des médecins nouveaux qui viendraient s'installer. D'autant plus que le président de l'association, comme vous le savez, avec ses deux associés actuels, sont des médecins formateurs, qui reçoivent des médecins stagiaires, et ils ne sont pas les plus mal placés dans le paysage médical pour faire en sorte que des nouveaux médecins qui s'installent viennent dans cette maison médicale.

M. Le Maire : Merci pour ces remarques. Plusieurs réactions par rapport à cela et j'en profite pour rebondir sur ce qu'a dit Mme Daeninck : j'aime bien le terme « vivre ensemble » également, là-dessus je n'ai pas de problème, au contraire.

M. Decaux, vous l'avez dit, sur ces points là je ne pense pas qu'il y ait de différence d'état d'esprit, sur le fond, autour de cette table, après il y a des choix qui peuvent être différents sur ce qu'on pense être le mieux pour créer les bonnes conditions de ce vivre ensemble, pour la mixité, pour l'équilibre, pour la diversité de la population.

Plusieurs points un peu plus spécifiques : vous avez raison de rappeler que le projet global prévoyait 30% de logements sociaux, alors je ne vais pas chercher à caricaturer en prenant le premier immeuble, mais sur le premier tiers grosso modo du programme, pourquoi se retrouve-t-on avec près de 50% ? Vous l'avez dit, c'est parce qu'il y a eu en 2009 un contexte économique plus difficile qui fait qu'un certain nombre de promoteurs privés ont dit : ah nous ne voulons pas avancer maintenant ! Donc la question qui s'est posée à votre équipe était de dire : est-ce qu'on ralentit l'ensemble de l'opération, ou est-ce qu'on avance plus vite avec les bailleurs sociaux qui étaient prêts à le faire ? Vous avez dit que pour ne pas déséquilibrer financièrement l'opération, vous aviez décidé d'avancer plus vite avec les bailleurs sociaux, c'est un choix qui peut se défendre, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur, en tout cas je pense qu'aujourd'hui le fait d'avoir une proportion aussi importante, en tout cas un déséquilibre pour le premier tiers du programme n'est pas ce qui va favoriser le développement du programme dans son ensemble.

Il y avait un autre choix possible, c'était de dire : essayons de renégocier avec l'aménageur pour ralentir le rythme de l'opération, je pense d'ailleurs que ça aurait été une bonne chose par rapport au rythme de croissance de la ville de manière générale.

Sur la maison de santé, oui, effectivement il était prévu des locaux vacants, le point que je rappelais était qu'il ne suffit pas simplement de prévoir des locaux pour que des gens viennent, il faut créer une dynamique autour de cela et c'est une des raisons pour lesquelles le projet ne s'organise pas de la même manière qu'auparavant, première chose.

Deuxième chose : sur la convention, sur l'exemple de l'essaimage, on dit juste qu'on n'interdit pas l'essaimage, la convention précédente interdisait d'essaimer, je pense que c'était une mauvaise chose, au contraire il faut le rendre possible.

Sur le lieu ou non du Bois Badeau pour la maison de santé, nous n'avons pas de problème avec ça, nous avons juste en tête qu'il ne faut pas que ce soit au détriment des autres quartiers, mais le fait de regrouper les médecins dans un même lieu pour avoir différentes spécialités va dans le sens des attentes d'un certain nombre de médecins aujourd'hui à la fois en termes d'organisation, de flexibilité, de partage de pratiques, etc.

Un dernier mot puisque vous l'avez évoqué brièvement : nous avons interrompu un programme qui avait vocation à densifier encore le centre-ville et nous avons préféré ne pas avancer trop vite sur ce point là parce qu'on considérait que ce n'était pas la priorité d'accroître encore le rythme de croissance de Brétigny.

M. CAMO : Je ne veux pas clore un débat fort intéressant mais je ne veux pas non plus me lancer dans une auto-justification des choix que l'on a faits : j'entends vos amis, Monsieur le Maire, à la Région Ile de France, dire : quand allez-vous faire des logements ? Il manque des logements sociaux, il manque des logements en accession, et on nous accuse, nous la majorité de gauche de la Région Ile de France, de ne rien faire. Mais pour cela, il faut avoir des partenaires, il faut avoir des gens qui aient le courage de mettre du foncier à disposition, par exemple, pour que les logements se fassent, avec des choix politiques affirmés.

Moi je pense que si vous considérez que 1200 demandeurs de logement à Brétigny, chiffre que j'avais en tête à la dernière consultation des dossiers, ce n'est pas un problème en

soi, si par exemple il y a à peu près 600.000 mal logés ou en recherche de logement sur l'Ile de France et que péniblement, malgré tous les efforts y compris budgétaires et financiers on arrive à 30.000 logements par an, ou peut-être 50.000 aujourd'hui, c'est bien qu'il y a des obstacles. Et ces obstacles, nous, à l'époque on les a fait sauter. On a pris la décision de faire du logement à Brétigny parce qu'on avait du foncier près de la gare, et effectivement on a assumé ce choix. Que les phases qui ont suivi cette décision aient été aléatoires avec des aspects qui ont été soulevés tout à l'heure, certes, mais le courage politique d'un élu, quand il y a une telle demande sociale dans un pays, c'est justement de faire ces choix. Et je pense, si j'ai bien compris entre les lignes, si vous voulez réorienter –car réorienter a plusieurs sens- ce nouveau quartier qui d'ailleurs, je le rappelle, n'a pas que des logements, il y avait un parc de 13 hectares, un éco-quartier, avec 4,5 M€ mis au bout par la Région Ile de France, votés par tout le monde, je le rappelle au passage...

Donc c'est une opération qui nous semblait non pas répondre à un aspect ponctuel d'une ville de la région parisienne mais à un aspect global, une réflexion sur les besoins de construire des logements de tous types dans ce coin de l'Ile de France, et ce n'est pas le seul, il y a d'autres endroits où ça a été fait, je pense à Sainte Geneviève-des-Bois où il y a eu un millier de logements de réalisés, ou encore à Ris-Orangis avec un éco-quartier. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des maires qui, par décision politique, font ces choix, d'autres ne les font pas, vous, vous êtes entre les deux, vous continuez le choix que nous avons fait tout en voulant le réorienter, j'attends de voir ce que ça veut dire et j'attends aussi les réactions des Brétignolais qui pour certains qu'on a rencontrés disent : oui, mais vous bétonnez trop, etc, sans doute animés par des propos un peu... tendancieux, mais au fond quelle politique du logement y compris du logement social, voulons-nous dans ce pays ? Et quand une ville ou plusieurs villes, ou une agglomération, peut y répondre, voire une région, pour les gens qui sont en demande de logement et qui souffrent de leur situation, c'est cela qui crée le mieux vivre ensemble.

Pour la maison de santé, je ne sais pas ce que ça veut dire, moi, « essaimer dans la ville » des médecins qui n'ont aucune volonté de le faire. Parce que la majorité des médecins veulent rester ensemble. Et beaucoup veulent des centres publics de santé. Je sais que c'est un débat qui a animé notre majorité comme d'autres, mais ça c'est normal, nous avons tranché dans un sens, mais honnêtement, aujourd'hui vous demandez aux médecins, posez-leur la question puisque vous les voyez souvent à travers l'association, ou alors ils ont changé d'avis, il n'y a pas un médecin qui veut travailler tout seul dans son coin, dans un quartier. Ils travaillent en réseau, en coopération, aujourd'hui leur premier souci est ça parce que d'abord il y a des questions nouvelles à maîtriser dans l'aspect maillage médical, et il y a des questions aussi liées à leurs propres conditions de vie.

Alors la question que je vous pose est la suivante : si vous vous réorientez vers un centre public de santé avec ces notions que nous avons développées par moment à ce sujet dans un débat public, il faut nous le dire ; ce n'est pas ça, vous dites : il y a une structure, il faut de la dynamique autour, soit, mais une maison pluridisciplinaire c'est en soi de la dynamique, la dynamique est incarnée, elle se déroule dans un lieu, donc dans une structure, et à un moment donné on va tourner en rond.

Donc pour moi, c'est une observation, ce n'est pas une question, et je vais m'arrêter là parce que je serais trop long mais il y a quand même des questions que vous soulevez qui ne sont pas des minces questions pour l'avenir de notre ville, il y a certainement des Brétignolais qui vous parlent et qui vous disent des choses, il y en a d'autres qui nous disent aussi des choses qui ne sont pas les mêmes, mais en tout cas il faudrait leur donner réponse.

M. Le Maire : Merci pour cette intervention détaillée. Je voudrais juste reprendre certains des points, vous faisiez référence à certains que j'ai déjà évoqués et d'autres qui sont nouveaux :

Le message principal sur la maison de santé, c'est qu'à nos yeux, la construction du lieu ne suffit pas, c'est juste ça. Ce qui compte, c'est effectivement la dynamique pour aller chercher de nouveaux médecins. C'est une chose que l'essaimage et ce que l'on dit, c'est qu'il ne faut pas l'interdire ; oui, la plupart des médecins veulent travailler ensemble mais interdire l'essaimage était emblématique, en fait c'était pour préserver les vacances, pour empêcher les gens de partir, d'avoir une vision trop centrée de la maison de santé en elle-même. Il faut juste ne pas interdire l'essaimage.

Sur la question du logement, vous évoquez un nouveau volet d'un débat intéressant qu'on avait juste avant. Plusieurs remarques : vous avez parlé de nos amis de la Région, permettez-moi de dire que dans notre équipe il n'y a pas une seule étiquette politique, il y a des gens de sensibilités diverses, il y en a d'ailleurs qui n'ont pas du tout d'engagement politique, donc ce ne sont pas forcément les amis de tout le monde, à la Région, première chose.

Deuxième chose : effectivement il y a un besoin de logements en Ile de France, on n'en disconvient pas, c'est bien pour cela que je rappelais qu'entre 90 et 2010 Brétigny avait pris plus que sa part de la croissance de logements en Ile de France et je ne trouvais pas cela choquant parce que justement nous avons une gare, nous avons de la place, nous étions bien connectés. Je trouve cela très bien d'avoir en tête la construction de logements globalement, néanmoins nous sommes là aussi pour nous assurer qu'à Brétigny ça fonctionne bien, qu'à Brétigny ça se passe bien, que pour les Brétignolais les infrastructures sont bien adaptées, que l'accueil des nouveaux se passe bien, que ce qui fait le lien social entre les Brétignolais continue. Et notre conviction, c'est qu'il faut un rythme de croissance plus raisonnable pour la population.

Alors c'est formidable de se dire qu'on va construire à Brétigny tous les logements dont a besoin l'Ile de France, mais je pense que ce n'est pas possible et vous en conviendrez également. Et je crois que sans aller jusqu'à ces extrêmes là, il faut avoir un rythme de croissance raisonnable pour que les gens aient non seulement un logement mais pour que les gens vivent dans une ville agréable à vivre, où il y a un lien social qui fonctionne bien, et par rapport à cela, et c'est ce que nous avons défendu avec mon équipe pendant la campagne électorale, il faut ne pas aller trop vite dans la construction ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas du tout construire.

Un autre point qui me paraît important : vous avez dit qu'il y a 1200 demandes de logement à Brétigny, c'est absolument exact et même ça a encore augmenté en 2014, mais quand on construit 100 logements, dans une opération comme Bois Badeau qui était prévue, ne parlons pas des premières tranches mais sur l'ensemble, sur les 100 logements, admettons qu'il y ait 30% de logements sociaux ; sur ces 30 logements, ce qu'on appelle le contingent mairie, ce sont 20% de ce total là soit 6 logements.

Alors après, on peut essayer de négocier un peu avec les autres contingents sauf qu'en pratique ce n'est pas évident et d'ailleurs les chiffres le montrent : il est difficile d'aller au-delà du contingent mairie, c'est-à-dire d'attribuer à des Brétignolais des logements issus des autres contingents, plus précisément le contingent préfecture et le contingent du 1% logement.

Ce qui veut donc dire que lorsqu'on construit 100 logements, il en reste 6 pour les Brétignolais. Je crois que c'est quelque chose que les Brétignolais doivent savoir parce que souvent, c'était votre cas avant, c'est notre cas aujourd'hui, les gens viennent nous voir pour nous dire : mais je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas plus de logements, on construit beaucoup ! Parce que sur la ville ne peut en attribuer que 6 sur le contingent

mairie, sur 100 logements qu'on construit, si on applique les règles la ville ne peut en attribuer que six. En négociant fortement, on peut aller un peu plus loin, j'en conviens, mais pas beaucoup plus loin. Donc cette construction de logements à Brétigny ne répond pas aux besoins des Brétignolais, elle peut participer à un besoin général de construction de logements, et je partage le fait qu'on a besoin de plus de logements en France et en Ile de France, néanmoins je suis convaincu, mon équipe est convaincue qu'il y a un rythme de croissance qui permet à une ville de garder son état d'esprit, de garder son vivre ensemble, de garder sa qualité de vie, et si vous me le permettez, de garder son âme.

Je vous remercie tous de ce débat sur le fond qui a permis d'éclairer un certain nombre de choix.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

16 – Parc Bois Badeau : transfert à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

M. JOUIN : Dans le cadre de ces statuts, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a défini comme compétence facultative, l'aménagement et l'entretien des espaces boisés classés.

Le parc Clause Bois-Badeau, équipement fondamental de l'éco-quartier, a été pensé comme lien « vert » entre la Vallée de l'Orge et la gare.

Cet espace de 7 hectares répond donc aux critères pour être un espace communautaire. C'est d'ailleurs pourquoi il a fait l'objet d'une participation financière de 1,5 million d'euros de la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Ce parc ouvert au public depuis le 10 mars dernier doit être transféré à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Mais pour cela il est nécessaire que la ville et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge délibèrent sur son intérêt communautaire.

M. DECAUX : Je l'ai dit en commission mais je veux le redire ici parce que je pense que c'est important : je pense qu'on va voter ce transfert à l'unanimité parce que c'était quelque chose qui était prévu et qui est important en termes de gestion mais je voudrais quand même attirer l'attention de tout le monde sur le fait qu'il faut avoir une particulière vigilance sur la gestion de ce parc une fois qu'il sera transféré puisqu'il a été conçu de telle façon que ça favorise la biodiversité et le développement durable, etc, et il ne faudrait pas que ce soit considéré comme un parc un peu comme un autre et que là où on doit y aller avec précaution, on amène une société de paysage qui ne soit pas un choix très heureux.

Je trouve que le parc d'ailleurs a commencé à prendre sa place, notamment autour de l'étang puisqu'on voit qu'il y a plein de libellules, de nénuphars, la biodiversité a pris sa place de façon assez rapide et c'est tant mieux, donc il faut faire attention que ce ne soit pas mis à mal par une gestion qui serait un peu excessive dans le sens où l'on traite les parcs habituellement.

Je voudrais juste dire, sans vouloir relancer le débat précédent, que quand même ce parc, c'était un des éléments qui ont fait qu'on a anticipé sur des opérations de bailleurs sociaux parce qu'il y avait des charges, et on a souhaité que les premiers habitants aient

à côté de leur habitation un paysage agréable. Les Brétignolais dans leur ensemble aussi, ça fait partie du bien vivre ensemble.

M. Le Maire : Je crois qu'on ne remet pas du tout en cause le principe du parc, on note votre recommandation sur le fait de faire attention à la gestion par la suite, on est parfaitement d'accord là-dessus, en signalant le point que ça soulève toujours : ce sont les interactions avec la communauté d'agglomération qui est le gestionnaire et sur laquelle nous devons en permanence militer, batailler, travailler en partenariat pour faire valoir les intérêts des Brétignolais.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité

17 – Subvention exceptionnelle : association CSB Rugby

La délibération est retirée à l'ordre du jour.

M. Le Maire : Ce point est retiré parce qu'on essaye toujours de mobiliser d'autres sources de subventions, et il n'y a pas une urgence absolue pour le CSB Rugby actuellement, il y a des besoins qui arriveront d'ici la fin de l'année, donc on va essayer de s'appuyer sur les aides potentiellement versées par le Conseil Général pour les faire participer et en fonction de cela, on adaptera le montant de la subvention exceptionnelle du rugby, donc ce point ne sera pas voté aujourd'hui.

18 – Création et ouverture d'un accueil périscolaire élémentaire à l'école Jean MOULIN :

Mme WEIDNER : Les contraintes de la vie moderne nécessitent la prise en charge des enfants au-delà du seul accueil scolaire obligatoire. Cette situation sera renforcée avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

Les besoins actuels des familles à pouvoir bénéficier de dispositions d'accueils et de prise en charge éducative avant et après le temps scolaire et la nécessité que ces lieux soient proches de leur secteur d'habitation et du secteur de scolarisation de leurs enfants, nécessitent que soit mis fin au regroupement des enfants des écoles Lurçat et Moulin et que soit envisagée la création d'un accueil périscolaire propre sur ce dernier établissement.

Il est proposé d'ouvrir cet accueil dans les locaux de l'école en fonction des besoins identifiés les lundis, mardis, jeudis de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 et les vendredis de 7h00 à 8h30 et de 14h00 à 19h00. La tarification sera celle qui s'applique à l'ensemble des accueils. L'encadrement des enfants sera assuré par un personnel formé, dans la limite des ratios imposés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Selon l'effectif accueilli, l'encadrement pourra être ajusté. Il sera ouvert à destination de l'ensemble des enfants scolarisés à l'école élémentaire Jean Moulin.

Mme GARRIC : J'ai une question : lors de la commission il a été indiqué que la localisation de cet accueil périscolaire, à 7h quand il ouvre, et le soir après les nouvelles activités, et également pendant les activités, cet accueil serait fait dans le préau. Alors je suppose que tous les gens qui sont autour de la table connaissent le préau de l'école Jean Moulin qui a été réaménagé mais qui, je le rappelle, n'est pas chauffé. Donc je m'interroge tout de même sur l'accueil de jeunes enfants entre 6 ans et 11 ans dans un espace non chauffé. J'espère qu'une autre solution sera trouvée bien que les locaux de

l'école Jean Moulin, et c'est pour cela qu'il n'y avait pas d'accueil et que l'accueil des enfants de CLIS, étaient un espace un peu restreint.

Mme WEIDNER : Nous en avons parlé en effet à la commission, pour l'instant c'est privilégié uniquement sur l'accueil des NAP et non pas sur l'accueil périscolaire, si toutefois l'accueil périscolaire venait à augmenter sur Jean Lurçat, il faudrait alors vraiment envisager l'accueil périscolaire du matin et du soir sur Jean Moulin.

Pour les NAP, il y a la cour, il y a le préau qui n'est pas chauffé effectivement, il y a la cantine, il y a l'ABCD, il y a une des deux salles de soins et la partie en face de l'ascenseur au premier étage, une pièce qui serait réservée aussi pour les activités. Donc là on a de bons locaux puisque pour les effectifs présents ça rentre par rapport à ce qu'on nous demande, par rapport à la réglementation.

Mme GARRIC : Merci beaucoup.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35

adopté à l'unanimité

19 – Création et ouverture d'un nouvel accueil périscolaire élémentaire à l'école Gabriel CHEVRIER

Mme WEIDNER : Par délibération du Conseil municipal en date du 2 Octobre 2013, un permis a été déposé pour la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil périscolaire au sein de l'école élémentaire Gabriel Chevrier.

Cette disposition a été prise pour libérer des locaux lors des prochaines rentrées scolaires au sein de cet établissement et faire face à la montée des effectifs dans les écoles du Centre-Ville.

Il s'agit également de répondre aux besoins des familles en maintenant un accueil et une prise en charge éducative avant et après le temps scolaire proche de leur secteur d'habitation et du secteur de scolarisation de leurs enfants.

Ce nouveau bâtiment qui prend place sur l'assiette foncière de l'école élémentaire Gabriel Chevrier permettra d'y accueillir prioritairement les enfants scolarisés dans cet établissement. Y seront également accueillis les enfants du centre de loisirs Saint-Pierre jusqu'à l'achèvement des travaux dont il fait actuellement l'objet.

Il est proposé d'ouvrir cet accueil dans les nouveaux locaux du Boulevard de la République, en fonction des besoins identifiés, les lundis, mardis, jeudis de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00, les vendredis de 7h00 à 8h30 et de 14h00 à 19h00 et le mercredi de 12h00 à 19h00 (de 7h00 à 19h00 durant les congés scolaires).

La tarification sera celle qui s'applique à l'ensemble des accueils.

L'encadrement des enfants sera assuré par un personnel formé, dans la limite des ratios imposés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Selon l'effectif accueilli, l'encadrement pourra être ajusté. Il sera ouvert prioritairement aux enfants scolarisés à l'élémentaire Gabriel Chevrier et, de façon transitoire, à ceux des accueils de loisirs Saint-Pierre.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité

20 – Approbation des conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service présentées par la Caisse d'Allocations Familiales pour le service d'accueil familial « Clair de lune », les multi-accueils « Les Petits Pas » et « Graine de Malice », la halte-garderie La Fontaine et le jardin Educatif : annule et remplace les délibérations n°2013DEL063 du 23 mai 2013 et n°2013DEL154 du 17 décembre 2013

Mme WEIDNER: Le Conseil Municipal a approuvé, dans sa séance du 23 mai 2013, la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour le multi-accueil « Les Petits Pas » et dans sa séance du 17 décembre 2013 les conventions d'objectifs et de financement de cette prestation pour le service d'accueil familial « Clair de Lune », le multi accueil « Graine de Malice », la halte-garderie La Fontaine et le Jardin Educatif. Ces conventions ont pour objectif de définir et encadrer les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service pour les structures accueillant des enfants âgés de moins de 4 ans.

Ces conventions étaient signées suivant les dispositions de la lettre circulaire n° 2011-105 du 29 juin 2011 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Le Conseil d'administration de la CNAF, dans sa séance du 5 novembre 2013 et en réponse aux recommandations de la Cour des Comptes formulées dans son rapport du 28 novembre 2013 sur l'accueil des jeunes enfants, a décidé d'apporter des nouvelles modalités de financement de la prestation de service unique (PSU) de manière à mieux répondre aux besoins des familles tout en prenant en compte les difficultés matérielles et financières exprimées par les gestionnaires.

Ainsi, la circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014 dont les nouvelles dispositions prennent effet au 1^{er} janvier 2014, vise à harmoniser l'application de la PSU sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, les aides au fonctionnement valorisent la bonne application de la PSU à savoir la fourniture des repas, des couches et le faible écart entre les heures réalisées et les heures facturées aux familles suivant le contrat d'accueil qu'elles ont établi avec les structures.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales se calculait ainsi pour l'année 2013 :

Nombres d'heures facturées aux familles X taux de régime général X 4,55 € - la participation financière des familles.

Avec la nouvelle circulaire, le niveau de réponse aux critères conditionne le montant de la PSU. Elle sera d'autant plus importante que la structure fournit les couches et les repas et que le taux « heures facturées/heures réalisées » est faible.

Le taux horaire maximum de la somme « PSU + participation familiale » sera le suivant :

	(PSU + part.fa.) /heure 2014	(PSU + part.fa.) /heure 2015	(PSU + part.fa.) /heure 2016	(PSU + part.fa.) /heure 2017
Taux de facturation ≤107%, couches et repas	4.77	5.02	5.27	5.52
Taux de facturation ≤107%, sans couches et repas	4.69	4.82	4.97	5.12

Taux de facturation >107% et ≤117%, couches et repas				
Taux de facturation >107% et ≤117%, sans couches et repas	4.59	4.64	4.69	4.73
Taux de facturation >117%, couches et repas				
Taux de facturation >117%, sans couches et repas	4.55	4.55	4.55	4.55

Le niveau de service est évalué équipement par équipement. Ainsi le Jardin Educatif et la halte-garderie La fontaine bénéficieront du tarif le plus favorable.

Par contre, pour les autres structures d'accueils réguliers, le taux de facturation ne peut être inférieur à 107 % du fait des journées de carence (les 3 premiers jours d'absence pour maladie de l'enfant sont facturés, modalité imposée par la CAF) et les parents, pour des questions d'organisation personnelle, se réservent un créneau horaire de placement souvent supérieur à leurs besoins réels.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour le service d'accueil familial « Clair de Lune », les multi-accueils « Les Petits Pas » et « Graine de Malice », la halte-garderie « La Fontaine » et le Jardin Educatif d'autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions ainsi que les documents s'y rapportant.

Ces nouvelles conventions sont conclues du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 35
adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire : Il y a plusieurs points que je souhaiterais aborder et peut-être que d'autres élus auront des choses à dire s'ils le souhaitent.

Le premier point, j'en parle car je voudrais que ce soit mis au PV : je voudrais réagir sur un des éléments de la tribune que vous avez signée dans le dernier magazine municipal : vous êtes évidemment parfaitement libres d'écrire ce que vous voulez, c'est votre droit démocratique, néanmoins il y a un point sur lequel je voudrais revenir car je suis libre aussi de répondre :

Dans cette tribune, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous avancez que je serais un maire à temps partiel, permettez-moi de dire plusieurs choses :

Premièrement, cette accusation est fautive dans le sens où je fais plus qu'un temps plein au service de la commune, au service des Brétignolais, et quiconque a exercé les

fonctions de maire sait à quel point elles représentent un besoin de mobilisation et de disponibilité, je suis sûr que Monsieur Decaux en est tout aussi conscient, je passe plus qu'un temps plein et donc cette accusation est fautive.

Deuxième chose : je ne vous cache pas que j'ai trouvé cette manière de le formuler un peu mesquine car ça me fait plaisir de passer ce temps pour les Brétignolais, c'est un bonheur permanent, et donc dire que soi-disant je compterais mes heures me paraît vraiment déplacé.

Un point qui me gêne également : cela sous-entendrait que j'aurais caché cela aux Brétignolais. Non, absolument pas, c'est un point que je n'ai jamais caché, j'avais une activité professionnelle que j'ai très fortement réduite, je consacre aujourd'hui un jour par semaine à suivre l'activité de mon entreprise que j'ai créée, la gestion en a été confiée à mon associé ; cela va peut-être vous paraître surprenant mais je pense que c'est important autant que possible de garder « un pied » dans le monde réel. Il y a une tribune que j'avais beaucoup aimée de Madame Delaunay qui était députée socialiste et qui expliquait comment on pouvait avoir des élus qui perdaient tout contact avec la réalité et Mme Delaunay disait justement que c'était parce que c'étaient des gens qui n'avaient pas ce lien avec le monde réel. Permettez-moi de considérer qu'autant que possible, c'est bien de garder une activité, je l'avais dit pendant la campagne et j'essaierai de la conserver le plus longtemps possible

Après il y a une dimension un peu affective : cette entreprise que j'ai créée, j'y suis attaché, et donc le fait d'y consacrer un jour par semaine ne m'empêche pas de faire plus qu'un plein temps au service des Brétignolais.

Vous êtes libres de dire ce que vous voulez, permettez-moi de dire en conseil municipal, pour que ce soit inscrit au procès-verbal, que cette accusation n'est pas légitime parce que je fais plus qu'un plein temps au service des Brétignolais, avec beaucoup de bonheur et beaucoup de plaisir.

Il y a d'autres points que je voudrais aborder, nous souhaitons faire un point sur la rentrée scolaire parce que c'est un sujet qui nous paraissait important ; nous donnerons ensuite quelques éléments sur la question de l'intercommunalité ; et nous aborderons ensuite le sujet des finances.

Je vais donc passer la parole à Natacha Weidner pour qu'elle nous fasse un point sur la rentrée scolaire.

M. DECAUX : Vous me direz comment vous souhaitez organiser les choses mais j'ai quand même une réponse par rapport à ce que vous venez de dire :

C'est une première qu'en conseil municipal, il y ait une expression par rapport aux tribunes des uns et des autres, moi à votre place j'ai souvent été insulté au travers d'une tribune, parfois par la personne qui est à votre droite, parfois qui sous-entendait que les marchés de l'agglomération étaient traficotés et que j'y aurais consenti, donc je n'ai pas de leçons à recevoir de vous ni de votre première adjointe. En tout cas je ne répondrai pas là-dessus. Libre à vous de faire les polémiques que vous voulez, mais nous nous exprimerons comme nous le voulons, vous l'avez d'ailleurs dit, heureusement, mais je pense que c'est quand même un peu fort que vous fassiez cette remarque alors qu'on s'est fait insulter et alors que notre honnêteté a été mise en cause par celle qui est aujourd'hui votre première adjointe pendant des mois ! Avec des tribunes, et je lui ai dit déjà en conseil municipal, qui étaient au demeurant pas forcément écrites par elle mais pas très loin de la mairie, vous savez très bien ce que je veux dire.

M. Le Maire : Permettez-moi plusieurs remarques par rapport à cela : premièrement, ce n'est pas parce que ça n'a jamais été fait comme réponse que je ne peux pas la faire. Vous êtes complètement libres de votre droit d'expression, c'est aussi mon expression, et

je n'ai aucune raison à ce sujet de mettre en cause Christiane Lecoustey qui est ma première adjointe et qui a évidemment mon entier soutien sur ce plan là.

M. GUSTAVE : Peut-on savoir de quelle tribune vous parlez ? Des tribunes qui ne sont pas encore sorties ?

M. Le Maire : La dernière. Et je ne vous cache pas que même si nous avons reçu déjà la tribune qui n'est pas encore sortie, je ne l'ai pas encore lue.

On passe au point sur la rentrée scolaire.

Mme WEIDNER : la rentrée scolaire est marquée une nouvelle fois par une augmentation des effectifs, notamment en maternelle, et par l'ouverture de nouvelles classes ; il s'agit de la maternelle de Lucien Clause, des maternelles Louise Michel et Aimé Césaire. Les effectifs dans les écoles de la ville pour cette rentrée scolaire s'établissent à ce jour à 3240 élèves, avec un effectif sensiblement en baisse de 50 élèves de CLIS.

L'effectif total est en augmentation de 151 élèves par rapport à l'an dernier à la même période.

Le nombre de classes est également en augmentation de 5 à 6 classes, soit à ce jour 45 classes en maternelle et 73 en élémentaire.

L'ouverture en suspend concerne le groupe Aimé Césaire où l'on est en cours de comptage et l'inspectrice continue de suivre cela de près pour voir si l'on peut ouvrir encore une nouvelle classe sur Aimé Césaire.

Eu égard à la poussée des effectifs, le nombre d'enfants par classe augmente assez nettement, surtout en maternelle puisqu'il passe de 27 enfants à presque 29 élèves par classe.

Cette rentrée a aussi été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes. Afin de prévenir l'ensemble des parents, le service Education, en étroite collaboration avec le service communication, a rédigé un fascicule qui a été envoyé par mail aux parents délégués et aux directeurs dans un premier temps, puis distribué le jour de la rentrée aux parents. Il y a eu certes deux ou trois difficultés rencontrées le jour de la rentrée, dues aux pointages ; en effet, comme nous avons proposé plusieurs options pour les familles et essayé de voir au mieux l'organisation des familles, le pointage a été un peu malmené lors de la première semaine, mais fort de cette expérience, le service Education, en concertation avec les différents directeurs d'écoles, a amélioré ses fiches de pointage pour qu'elles répondent au mieux aux attentes des enseignants, des parents et de la régie scolaire.

La fréquentation des mercredis après-midi est d'environ 40% de plus avec une forte augmentation pour les enfants de 6 à 9 ans. Le vendredi après-midi, on accueille à peu près 944 enfants, donc environ 30% des effectifs.

Afin de coordonner toutes les activités, nous avons embauché Jérémy **Connan** qui associe le plus possible les différents acteurs de la ville : associations, bénévoles, animateurs, etc.

Les activités débiteront le 3 octobre et seront accessibles à toutes les classes, y compris les classes de CLIS.

Afin de tout préciser aux parents d'élèves, nous recevrons les parents d'élèves élus le 2 octobre, donc avant les élections, et auront la possibilité de venir les personnes qui souhaitent se présenter aux élections des parents d'élèves. Nous recevrons les directeurs le 9 octobre et les délégués syndicaux le 18 octobre.

Nous n'étions pas favorables à la mise en place de cette réforme, pour autant nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement pour les enfants et parents. Nous continuons bien sûr d'agir en concertation avec toutes les parties impliquées afin que l'année scolaire se passe le mieux possible.

M. Le Maire : Merci beaucoup. Avant de laisser la parole à ceux qui souhaiteraient s'exprimer, je voudrais juste insister sur deux ou trois points :

Comme Natacha Weidner l'a rappelé, nous souhaitions bénéficier d'un report, ça n'a pas été possible, comme ça a été indiqué, nous restons dans le cadre républicain, à partir du moment où le gouvernement n'ouvrirait pas cette possibilité, nous appliquons la réforme.

Je crois que la rentrée s'est déroulée sans problème majeur, il y a eu un certain nombre de points qui peuvent être améliorés, des points d'organisation et c'est bien normal par rapport à une réforme d'une telle ampleur pour l'organisation de tout le système éducatif, et je voudrais dire deux choses de plus : d'abord réellement saluer le travail qui a été fait par tout le service Education et par Natacha Weidner pendant cet été, pendant la rentrée, ils ont travaillé d'arrache-pied pour que justement tout se passe le mieux possible, pour arriver à faire fonctionner cette rentrée, et je crois qu'au final ils ont très bien travaillé. Je voudrais donc solennellement les féliciter et les remercier parce que ce n'était pas une mince affaire.

Evidemment il y a plein de choses à améliorer, plein de choses à mettre en place, plein de choses à continuer à approfondir, et là-dessus je crois que ce qui est important, c'est que tout le monde garde un esprit constructif, c'est pour cela qu'il y a ces échanges que Natacha Weidner a rappelés avec toutes les parties prenantes, comme dans un certain nombre de villes les nouvelles activités périscolaires seront mises en place de manière opérationnelle à partir de début octobre car cela pose beaucoup de questions d'organisation et de recrutement d'animateurs, comme M. Decaux l'a rappelé tout à l'heure. Malheureusement ce sont toutes les villes en même temps et pour recruter nous ne sommes pas les plus mal lotis à ce stade, loin de là.

Donc encore une fois un grand merci au service Education, un grand merci à Natacha Weidner pour tout ce qui a été fait pour faire en sorte que la rentrée globalement se passe sans problème majeur, évidemment il y a encore des choses à améliorer et on y travaille.

Des remarques ou des questions sur la rentrée scolaire ?

Mme DAENINCK : Lors du précédent conseil municipal, je vous avais demandé les résultats du sondage et vos services devaient me les faire parvenir, j'attends encore les résultats du sondage sur les rythmes scolaires puisque je vous avais dit que j'étais étonnée que le choix du vendredi après-midi soit fait sur Brétigny, et vous aviez laissé entendre que les enseignants y étaient favorables, il semble que ce ne soit pas tout à fait vrai, donc j'aimerais bien avoir les sondages qui m'avaient été promis déjà avant les vacances pour vraiment voir quelles sont les réponses de la population et des enseignants.

D'autre part, j'ai entendu parler de cafouillages, j'ai entendu des parents dire qu'il y en avait eu un peu plus que ce que vous laissez entendre, notamment sur les petits, des petits qui se sont endormis sur les tables et qui n'ont même pas pu finir leur repas. Donc je suis assez étonnée que vous disiez que ça s'est assez bien passé et qu'il ait eu très peu de problèmes lors de la rentrée.

M. Le Maire : Si vous n'avez pas eu les résultats du sondage, ce n'est pas normal, et si vous ne les avez pas lundi, passez-moi un coup de téléphone parce qu'effectivement, ce n'est pas normal.

Je maintiens qu'il n'y a pas eu de problème majeur pour cette rentrée scolaire, évidemment il y a plein de choses encore à améliorer parce que cette question des nouveaux rythmes scolaires interroge, interpelle sur beaucoup de points d'organisation habituelle, aussi bien pour le personnel enseignant que pour les personnel municipaux qui travaillent dans les écoles que pour les parents d'élèves. Et évidemment pour les enfants qui sont concernés au premier chef. Donc je maintiens qu'il n'y a pas eu de problème majeur, il y a effectivement plein de choses à améliorer.

Mme GARRIC : Je veux être sûre d'avoir bien entendu ; vous indiquez dans vos chiffres que 30% des enfants étaient présents le vendredi après-midi, c'est bien ça ? Alors je réagis par rapport à ce chiffre, j'espère qu'il va évoluer car pour moi ça signifie que c'est loin d'être une réussite. Car que faut-il en conclure ? Il faut en conclure que sur les quartiers difficiles, les enfants n'y vont pas. Et pourquoi n'y vont-ils pas ? Parce que vous avez fait le choix de faire une tarification, certes que vous jugiez, c'est ce qui a été dit en commission, que vous jugez mineure, comme les 3 €, etc, on peut juger les choses comme on veut, maintenant le regard des familles est visiblement différent puisque 30% des enfants sont là le vendredi après-midi pour faire des activités.

Alors on va laisser le bénéfice du doute, on va rester observateurs, je veux bien croire que c'est parce que les activités ne sont pas encore mises en place et que lorsque les activités seront là, nous aurons un peu plus de présence, mais ce que je vois, moi, c'est que quelques personnes qui sont présentes le vendredi après-midi pour des raisons multiples me disent que nos rues sont bien animées le vendredi après-midi et que les enfants sont plutôt dans la rue qu'à fréquenter les activités ou à être avec leurs parents pour des activités propres aux familles.

Donc je vous assure, je m'inscris en plus dans ce que disait Mme Daeninck, je n'ai pas les mêmes échos que vous mais on va laisser les choses s'installer, mais je suis très inquiète. 30%, c'est un chiffre qu'il faut regarder avec beaucoup d'attention.

M. Le Maire : Je n'ai pas à ce stade le détail par école ; il faudra voir ce que ça donne à partir de la mise en place des activités périscolaires, permettez-moi d'insister sur une chose : sur la question du coût de participation des familles, pour que ce soit bien clair notamment pour les personnes qui sont venues assister à la séance du conseil municipal ce soir, le choix qui a été fait de faire participer les familles aux activités périscolaires est d'un montant équivalent à celui d'une demi-journée d'accueil périscolaire, ce qui était le cas auparavant, donc en fait c'est un transfert du mercredi matin au vendredi après-midi. Donc pour une famille qui fait appel au service de la mairie pour accueillir ses enfants sur une même durée pendant la semaine, le coût reste le même avec la réforme. C'est un choix en effet qui a été fait.

Je me permets aussi de rappeler que la réforme qui nous a été imposée par le gouvernement n'est pas financée, sauf pour le fonds d'amorçage la première année, mais les montants apportés sont très inférieurs au coût réel pour la commune, et que même avec une participation des familles, cela correspond à un coût pour la commune qui est très important puisqu'elle prend à sa charge plus de la moitié du coût global de l'organisation de ces activités. Le choix qui a été fait consistait à dire : faisons en sorte que ce ne soit pas une charge supplémentaire pour les familles, néanmoins ça apparaît légitime de les faire participer comme elles participaient pour l'accueil périscolaire le mercredi matin auparavant.

Après, nous pourrons regarder l'évolution, là il n'y a pas beaucoup de recul, reprenons ce débat la prochaine fois.

M. MONCEL : Lorsque vous faites participer des familles à raison de 3 €, la question qui se pose dans ces familles là, je ne fais que le rapporter, c'est : on paye pour quoi, qu'est-ce qui nous est offert pour 3 € ? A chaque fois, on n'a pas de réponse. Si bien que –et

vous le lirez dans notre tribune- il y a des familles qui n'ont pas pu inscrire leurs enfants lors du forum des associations, même si ça a été un succès, tout simplement de peur de faire un doublon avec une activité sportive ou culturelle.

Il y a aussi des familles qui ont de véritables soucis financiers, et avec ces activités qu'elles vont payer, sans savoir ce qu'elles payent, elles se retrouveront dans une difficulté et ne pourront pas faire marche arrière pour inscrire leurs enfants dans les associations. On se retrouve avec cette aberration. Et ce que je vous dis là, c'est ce qui nous est rapporté par beaucoup de familles en situation de difficultés.

M. Le Maire : Deux remarques : la première, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vous mentionnez un montant de 3 € mais cela dépend évidemment du quotient familial.

Deuxièmement, je voudrais rappeler encore une fois que nous n'étions pas favorables à l'application dès 2014 parce que cette réforme pose beaucoup de problèmes d'organisation, de visibilité, vous décrivez une situation idéale où il y aurait à l'avance un planning précis pour les familles pour savoir comment elles pourraient s'organiser et comment elles pourraient compléter par rapport à d'autres inscriptions à d'autres associations. Je pense que c'est typiquement le genre de chose qui se règle dans la durée et qui était ingérable cette fois-ci.

Mme DAENINCK : Juste une dernière remarque : il est déjà constaté fin septembre que les enfants sont démobilisés le lundi matin dans les classes, donc je m'inquiète, pas seulement en tant qu'enseignante mais en tant que citoyenne de Brétigny sur l'avenir de nos petits Brétignolais qui ont une baisse de régime. On savait déjà qu'avec les deux jours, c'était difficile le lundi matin de les remettre au travail, là deux jours et demi, je peux vous dire que c'est « super coton » ! Vous pouvez aller dans tous les quartiers de la ville, on n'a pas besoin de cibler et de parler de mélange, on peut aller dans tous les quartiers de la ville, même dans les quartiers de pavillons, pavillonnaires, vous pouvez aller les voir, les enseignants et les enfants le lundi matin, vous aurez une belle leçon du manque d'activité du fait des deux jours et demi. Je pense que c'est un choix qui vous a arrangé en tant que mairie, vous vous êtes dit : le vendredi après-midi j'aurai moins d'enfants donc j'aurai moins d'animateurs, mais c'est une erreur fondamentale que vous avez faite sur les rythmes scolaires !

M. Le Maire : Permettez-moi de dire qu'en tant que maire, je m'interdis d'avoir un avis d'expert sur le sujet. Notre préoccupation est d'entendre les avis des uns et des autres, les chrono-biologistes ont donné leur avis, les enseignants, les parents, tout le monde a un avis par rapport à cela et sur ce plan là le choix que j'ai fait était de ne pas faire prévaloir ma propre opinion sur ce sujet, mais simplement d'organiser un débat, une concertation la plus ouverte possible, je rappelle que nous avons interrogé les parents d'élèves, les enseignants, nous avons discuté avec les directeurs d'écoles pour identifier différents scénarios, et le scénario qui a été retenu au final est le scénario qui a été majoritairement choisi.

Donc là-dessus, je n'ai pas un avis d'expert. Si vous en avez un, Madame, j'en suis ravi, néanmoins je crois qu'il est important d'avoir l'avis des gens, d'avoir cette discussion, cette concertation avec toutes les personnes impliquées et pas imposer mon propre avis sur ce sujet.

Deuxième chose : cette question pour les enfants se pose à tous les niveaux. Permettez-moi de signaler pourquoi l'Education Nationale maintient huit semaines de vacances l'été ? Sur ce sujet je pense qu'on est aussi sur quelque chose qui pourrait être considéré comme étant décalé, si vous souhaitez pointer tous les problèmes de ce type, je pense qu'on pourrait faire une liste très longue, il y a des arguments dans un sens, des arguments dans l'autre, et le choix qui a été fait à Brétigny comme à Lyon était celui majoritairement souhaité.

Nous allons passer au point suivant sur la question de **l'intercommunalité**. Vous l'avez remarqué, il y a une mobilisation importante dans la ville, qui est commune avec tout le Val d'Orge. Nous avons eu fin août la présentation du schéma proposé par le préfet de Région, ce schéma prévoit que le Val d'Orge soit inclus dans un très grand ensemble autour d'Evry, qui représentera 530.000 habitants ; je ne vous cache pas que je suis très préoccupé par ce projet, toutes les communes du Val d'Orge sont préoccupées par ce projet qui nous paraît en décalage avec ce que doit être une intercommunalité, c'est-à-dire gérer les services de proximité, qui nous paraît poser des questions lourdes en matière notamment de capacité de Brétigny et du Val d'Orge à décider de leur orientation pour les questions d'urbanisme, par exemple, qui nous paraît poser beaucoup de questions en termes de gouvernance, et aussi et surtout sur la dette.

Nous avons une réunion avec les services de l'Etat il y a deux ou trois semaines et la directrice des finances publiques nous a confirmé ce que nous craignons, à savoir que dans la fusion des intercommunalités, la seule chose qui se passait sur la dette, c'était la mutualisation des dettes.

Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Cela veut dire qu'aujourd'hui les habitants du Val d'Orge sont endettés autour de 660 € par habitant, l'Arpajonnais est endetté autour de 8 € par habitant, la communauté d'agglomération d'Evry est endettée à hauteur de 1400 € par habitant, et pour le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, le niveau d'endettement par habitant est d'un peu plus de 3.000 €.

Cela veut dire très concrètement que demain, les dettes d'Evry et de Sénart seront réparties sur toute la communauté d'agglomération et notamment sur les Val d'Orgiens, sur les Brétignolais, sur les habitants de l'Arpajonnais. Est-ce que c'est juste ? Est-ce légitime ? Moi, très franchement, je ne sais pas comment l'expliquer. On peut dire que c'est compréhensible qu'Evry, qui est une ville nouvelle, que Sénart qui est une ville nouvelle, aient un niveau d'endettement supérieur, cela se comprend tout à fait mais est-ce que cet endettement doit être réparti simplement sur les agglomérations d'à côté qui ont fait preuve de plus de rigueur de gestion par le passé ? Je ne vois absolument pas comment on peut le justifier. Eventuellement si c'est un projet d'intérêt régional, ça devrait être la Région qui prenne cela à sa charge, ou éventuellement l'Etat.

Donc il y a cette question de la dette au-delà de toutes les questions de gouvernance, de direction de territoire. Je me suis exprimé là-dessus et je le redis : il y a plusieurs logiques qui peuvent avoir du sens en matière d'intercommunalité : la première est de dire qu'on est sur de la gestion de proximité, auquel cas il faut rester sur un périmètre restreint. La deuxième logique est qu'il peut y avoir une cohérence de territoire, auquel cas il y a une cohérence avec l'Arpajonnais, nous partageons la ligne du RER C, l'Orge, une certaine conception de l'urbanisme, et ce n'est pas la même que celle autour du RER D. Et puis il pourrait y avoir une logique autour d'un grand projet mais ce grand projet aurait plus de sens en allant d'Evry jusqu'au Plateau de Saclay.

Tout cela pour dire que le projet dans l'état actuel nous paraît insatisfaisant, paraît insatisfaisant à toutes les communes du Val d'Orge, il y a donc une motion qui a été votée par le conseil communautaire du Val d'Orge pour rejeter ce projet de schéma de coopération intercommunale ; le débat n'est pas clos, nous avons jusqu'à début décembre pour donner un avis officiel, donc nous prendrons lors du prochain conseil municipal une délibération sur ce sujet, l'avis de la commune sur le projet présenté par le Préfet ; de même, lors d'un prochain conseil communautaire, il y aura une délibération donnant un avis officiel.

D'ici là, la question se pose de savoir ce qu'on peut faire pour tous ceux qui considèrent que ce projet n'est pas une bonne chose. J'invite toutes et tous à se mobiliser, à signer la pétition, nous sommes déjà à près de 10% des électeurs inscrits sur les listes qui ont

signé la pétition pour le rejet, ce qui est déjà beaucoup pour une pétition, j'invite tout le monde à continuer parce que c'est un des éléments qui va montrer qu'il n'y a pas de soutien populaire, des citoyens, à ce projet.

Je crois même que ce projet est profondément technocratique, les gens se sont dit : faisons un périmètre un peu nouveau, sans se préoccuper justement du lien entre les territoires, sans se préoccuper de l'efficacité de l'intercommunalité ainsi créée. Certains considèrent même qu'il pourrait y avoir une volonté du Premier ministre de se créer un ensemble pour la suite...

Donc j'invite tous ceux qui le souhaitent à se mobiliser. Je pense que la question pourrait se poser, au final j'espère que ça pourrait aboutir à travailler à l'avenir avec l'Arpajonnais. Nous avons à ce sujet un débat, faut-il essayer dès maintenant de discuter avec l'Arpajonnais ou devons-nous demander une dérogation par rapport au projet actuel ? L'Arpajonnais demande une dérogation pour sortir du cadre de la loi, et donc pour l'instant la question ne se pose pas puisque nous n'avons pas de partenaire de discussion sur le sujet.

Par ailleurs, il y a un avis collectif des maires des communes du Val d'Orge et majoritaire du conseil communautaire pour dire que dans l'étape actuelle, la question qui nous est posée est : sommes-nous pour ou contre le projet présenté par le Préfet de Région ? Et donc il s'agit simplement de chercher à sortir de ce projet. Les débats pourraient peut-être évoluer à l'avenir, pour l'instant nous sommes collectivement en train de demander une dérogation par rapport à l'application de la loi.

Pourquoi demander une dérogation ? Normalement il faut que nous soyons au moins sur des intercommunalités de plus de 200.000 habitants, aujourd'hui le Val d'Orge est à 135.000, néanmoins le projet qui a été présenté par le Préfet crée également des intercommunalités en Ile de France, donc ce n'est pas qu'une question de territoires ruraux, qui font moins de 200.000 habitants.

Par ailleurs, un certain nombre de questions légales peuvent se poser, les services de l'agglomération du Val d'Orge travaillent sur les questions juridiques : est-ce que cette loi peut réellement tenir ?

Voilà où nous en sommes. Une mobilisation unanime au sein du Val d'Orge pour demander une dérogation par rapport au schéma actuel qui ne nous paraît pas être positif ni pour les habitants du Val d'Orge, ni pour les Brétignolais. Une échéance début décembre, date d'ici laquelle l'avis des communes et des intercommunalités devra être donné ; d'ici là n'hésitez pas à signer la pétition, à donner votre avis, à vous mobiliser, c'est un élément très important.

M. MONCEL : Vous avez très bien exposé les choses, moi je suis un peu gêné non pas dans le fond puisque pour ma part, je suis à peu près d'accord avec ce que je viens d'entendre, mais sur la forme : vous nous dites que nous allons travailler avec l'Arpajonnais, commencez donc à travailler avec le conseil municipal dans son intégralité ! Comment se fait-il que nous n'ayons pas été investis dans la réflexion ?

A chaque conseil municipal on intervient là-dessus, sur le fait que nous sommes toujours mis de côté. C'est assez insupportable ! D'autant que sur cette question là précisément, vos opposants aujourd'hui autour de cette table ont des positions je suppose assez différentes. Je me suis moi-même exprimé en faveur de ce non rapprochement dans la nouvelle communauté d'agglomération présentée par le Préfet.

M. Le Maire : Je suis heureux que nous soyons d'accord sur le fond, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas d'accord sur ce que vous avez dit sur la non implication des conseillers municipaux, le dernier conseil communautaire qui a débattu justement de la motion qui a été votée était spécifiquement et précisément ouvert à tous les conseillers

municipaux, tous les conseillers municipaux avaient été invités justement pour que ce débat là ait lieu beaucoup plus largement que le conseil communautaire ; le schéma du préfet, nous l'avons eu fin août et une des premières choses qui a été faite a été de dire : ce débat est tellement important qu'il ne doit pas rester juste au niveau des conseillers communautaires, et donc toute l'organisation a été changée pour que tous les conseillers municipaux soient associés. On fait le plus possible là-dessus.

M. MONCEL : Oui, vous avez raison.

M. DECAUX : J'ai assisté à ce conseil communautaire que vous évoquez, je vais être amené à redire ce que j'ai dit lors de ce conseil : moi, je ne sais pas aujourd'hui ou plutôt je pense qu'il serait dangereux de dire ce que l'exécutif de la communauté d'agglomération essaye comme mobilisation, à savoir qu'on est contre. Je pense que quand on a un débat comme ça, et en plus la loi non seulement le permet mais le souhaite, on a un an pour en discuter. L'arrêté du préfet de Région sera pris en septembre l'année prochaine, donc dans un an. Je pense qu'il faut mettre à profit cette année pour ouvrir le débat avec les citoyens, avec les élus, un peu avec tout le monde. Avec les institutions, avec le préfet qui est chargé de mettre en place cette loi.

Parce que la loi dit 200.000 avec possibilité de dérogation dans des cas exceptionnels. Je crois que le préfet, non pas de Région mais de l'Essonne, a répondu en commission départementale de coopération intercommunale en disant : si on n'est pas une région insulaire, si on n'est pas une région montagneuse, si on n'est pas une région avec beaucoup de communes ayant peu d'habitants, donc sur une superficie très grande avec pas beaucoup d'habitants, n'essayez même pas d'y compter ! Vous n'aurez pas cette dérogation.

Je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas organiser le débat comme si on n'avait pas eu cette réponse du préfet. Je veux bien qu'on dise qu'il y a une dérogation possible et qu'il faut la demander, on l'a fait à plusieurs reprises, j'ai signé avant le mois de mars une première lettre, vous avez signé, vous avec vos collègues maires, une seconde lettre, il y a eu une lettre du président de l'agglomération en juillet redemandant la même chose, je crois que la réponse du préfet est claire : vous avez le droit de la demander mais vous ne l'aurez pas.

A partir de ce moment-là il y a deux solutions : ou on fait ce que l'exécutif de l'agglomération a commencé à faire : on ferme les portes et les fenêtres, on se barricade et on dit : nous, on ne veut pas de ça ! Ou bien on commence à discuter, et je pense qu'il faut le faire, discuter sur non pas : on veut ou on ne veut pas, mais sur les enjeux. Je l'ai déjà dit, je pense qu'il est important de discuter sur les enjeux. Je pense que le périmètre se définira à la fin du processus de discussion.

Et je voudrais quand même rappeler qu'historiquement, certains autour de cette table siégeaient dans le même conseil municipal que moi dans la période 95 – 2001, mon voisin Christophe Henry, Christiane Lecoustey, Didier Jouin, à l'époque le maire s'appelait **Jean De BOISHUE** et nous étions tous d'accord, je crois, pour l'adhésion qui était une réalité au SMEC, Syndicat Mixte Essonne Centre. Ce SMEC, c'était quoi ? C'était le rapprochement, on ne parlait pas d'intercommunalité à l'époque, mais c'était les prémices, entre Evry et Brétigny, voulu par les deux maires de l'époque, **Jean De BOISHUE** à Brétigny, Jacques Guyard à Evry. Donc ce n'est pas une histoire tout à fait nouvelle. Je dis simplement cela pour qu'on n'oublie pas quand même d'où on vient.

Alors les enjeux, je pense qu'il y en a de plusieurs sortes : le premier enjeu est l'enjeu économique. Je sais bien, j'ai entendu parfois des interventions au conseil communautaire disant : c'est un peu scandaleux qu'on fasse le débat autour du développement économique, moi je pense que nous avons une chance, c'est d'avoir de la disponibilité pour développer de l'économie sur notre territoire et aux alentours, et je pense que ce

serait vraiment une erreur fondamentale de ne pas profiter de cette possibilité et de ne pas l'exploiter au maximum parce que les marges de manœuvre financières des communes, des agglomérations, sont en diminution, parce qu'il y a des restrictions partout, si on ne développe pas économiquement, on n'aura pas de rentrées fiscales et pas de services de proximité. Je pense que c'est fondamentalement lié.

Comment allons-nous peser face au Grand Paris, 6,5 millions d'habitants, face à la fusion consentie par les élus, portée par les élus des deux communautés Europ'Essonne et CAPS, qui pourrait s'étendre d'ailleurs un peu plus loin jusqu'à un département voisin, les Yvelines, ce qui ferait une communauté de 800.000 habitants, 300.000 si l'on en reste à la version que soutiennent les élus de ce secteur à l'heure actuelle, quand nous on pèserait 128.000 habitants ? Je pense que c'est une question qu'il ne faut pas évacuer d'un revers de la main, je pense que c'est un des enjeux sur lequel il faut débattre.

Le deuxième enjeu : c'est la proximité. Je suis très attaché au service de proximité, comme nous le sommes tous, simplement là aussi il y a un débat qu'il faut ouvrir parce qu'on a un exemple qui fonctionne très bien sur un bassin qui est beaucoup plus grand que celui qu'on nous propose : 1,2 million d'habitants sur le département, c'est l'action sociale. L'action sociale, c'est le département et les maisons de solidarité. Je ne sais pas qu'un quelconque élu, quelle que soit sa sensibilité, ait jusqu'à présent considéré que l'action sociale était mal gérée dans ce département. Cela marche. Parce que le département, les villes, avec leurs CCAS, se sont organisés pour que ça fonctionne. Donc faisons attention à la proximité mais on sait que ce n'est pas forcément impossible.

Les transports : l'organisation des transports en Ile de France est faite de telle façon qu'il y a la ligne C, la ligne D, la ligne A, la ligne B, tout le monde va vers Paris, or nous nous sommes battus depuis au moins deux mandats, et peut-être même plus, pour qu'on essaye de mettre un terme à cela, qu'on ait des liaisons est-ouest, on s'est battu au sein du contrat de redynamisation du site de La Défense pour mettre en place des études qui permettront de faire le lien entre la ligne C et la ligne D. Avec le Conseil Général, les élus du Val d'Orge se sont battus depuis des années pour que le transport en commun en site propre La Francilienne soit enfin une réalité.

Il y a ensuite d'autres enjeux. Les compétences transférées, cela n'a pas beaucoup été évoqué, vous ne l'avez pas évoqué et ça n'a pas été non plus évoqué à l'agglomération, je pense que c'est important : par exemple, nous avons transféré les voiries à l'agglomération, les autres communautés d'agglomération avec lesquelles nous serions amenés à nous marier ou à fusionner feront-elles la même chose ou est-ce qu'on reviendra en arrière ? Est-ce que c'est l'agglomération du Val d'Orge qui va redonner à ces communes cette compétence là ? Je sais que pour d'autres, comme dans l'Arpajonnais, c'est la petite enfance qui a été transférée, ce qui pose à mon avis une vraie question. Là, pour le coup, en matière de proximité je pense qu'il y aurait beaucoup à redire. Mais je ne veux pas critiquer nos collègues qui ont fait ce qu'ils estimaient devoir faire.

La dette, vous en avez parlé. La fiscalité, la gouvernance bien entendu parce que je pense que les aspects de gouvernance ne sont pas étrangers au débat actuel, il ne faut pas être complètement naïf.

Moi, je pense que tous ces enjeux là, il faut les mettre sur la table, il faut en discuter entre nous, entre élus, avec la population, avec les institutions, et au bout du compte on aura mis à profit la période qui s'ouvre pour trouver, je pense, le territoire le plus pertinent. Mais je ne sais pas dire lequel aujourd'hui. Instinctivement j'ai tendance à dire : c'est gros, et puis Melun-Sénart, est-ce que ça a un sens ? Je n'en sais rien, mais je pense que si l'on ne travaille pas sur ces enjeux, comme on l'a d'ailleurs toujours fait, on ferait une erreur. En tout cas je pense que se replier sur soi comme on a commencé à le faire, ça ne peut avoir qu'un seul résultat : ça va beaucoup énerver les Préfets, de l'Essonne et

de Région encore plus, et au bout du compte on n'aura peut-être pas la possibilité de faire évoluer les choses dans un sens ou dans l'autre, je pense que c'est plutôt comme ça qu'il faudrait faire.

M. Le Maire : Merci pour votre intervention. Plusieurs remarques et une petite remarque préliminaire : vous reprenez bien les arguments en faveur de l'intercommunalité d'Evry, sur un certain nombre de points on entend les mêmes arguments. Donc je ne sais pas si sur le fond on a vraiment la même position sur ce sujet.

Vous mentionnez certains enjeux et vous parlez d'une question de méthode. Je vais commencer par les enjeux que vous avez évoqués, ensuite je reviendrai sur la méthode :

Sur les enjeux, a-t-on vraiment besoin d'Evry pour développer économiquement la BA 217 ? Je n'en suis pas sûr. Je crois que justement, un des grands sujets sur la base aérienne, c'est le bon fonctionnement, le consensus qu'il peut y avoir entre les élus des collectivités territoriales pour éviter que les entreprises se retrouvent dans une espèce de marigot politique dans lequel il n'y aurait pas forcément de décisions claires. Au minimum le fait de changer le périmètre des intercommunalités fait prendre du retard à ce développement, aujourd'hui je pense que par rapport au CRSD nous avons surtout besoin de stabilité institutionnelle pour le développement économique.

Sur la question de peser par rapport au Grand Paris, très franchement je ne suis pas sûr que l'on pèserait beaucoup plus ne serait-ce que pour les investissements en termes de transports parce que c'est quand même un des grands enjeux du Grand Paris, en ayant une intercommunalité aussi importante, je ne crois pas que ça se joue comme ça, je crois que ça se joue plutôt au niveau de la région, en tout cas c'est dans le cadre régional que cet équilibre doit se faire. Je ne suis pas sûr du tout que d'avoir un ensemble plus grand permettrait d'obtenir plus par rapport au Grand Paris alors que justement beaucoup d'investissements de transports sont fléchés.

Sur la question des compétences, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est un des enjeux clés de savoir quelles seront les compétences qui seront transférées ; d'ailleurs quand je proposais qu'on débattre avec l'Arpajonnais, il y a ces questions à poser : quelles seront les compétences, quelle gouvernance est envisagée, demain comment peut-on avancer ? De même sur la question de la dette, comment faire en sorte d'avoir quelque chose de juste ? Donc oui, c'est un des débats constructifs à avoir.

Maintenant, c'est une question de méthode. Permettez-moi de dire qu'il n'y a à mon sens absolument pas un grand débat qui a été ouvert par le préfet à ce sujet là, j'aurais beaucoup aimé qu'on dise sur un sujet d'importance comme celui-ci : prenons le temps d'en discuter, laissons aux communes et intercommunalités le temps d'en débattre, synthétisons cela et faisons une carte à partir de ça. Ce n'est absolument pas la méthode qui a été retenue par le gouvernement : le préfet de Région arrive avec une carte qui est très éloignée des attentes des gens, et on nous fait comprendre que la marge de manœuvre est extrêmement faible. J'aimerais qu'on puisse avoir un débat beaucoup plus large, beaucoup plus constructif, beaucoup plus global, mais je crois que la porte n'est réellement pas ouverte à ce stade. Donc devons-nous commencer par dire non au projet qui nous est proposé ou devons-nous commencer à travailler sur des projets alternatifs ?

Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille soutenir les arguments du projet défendant le rapprochement avec Evry, et je pense que la question pourrait se poser de vouloir travailler avec l'Arpajonnais dès maintenant sur un projet alternatif. Trois remarques là-dessus :

Premièrement, évidemment que les gens se parlent, anticipent, essayent de poser des jalons mais de manière très prudente à ce stade parce que ce problème nous préoccupe tous, de manière pas assez large à mes yeux aujourd'hui.

Deuxièmement, pour l'instant l'Arpajonnais ne souhaite pas discuter de ce sujet là, l'Arpajonnais demande une dérogation parce qu'ils considèrent que vu qu'ils sont à moitié en dehors de l'unité urbaine de Paris, ils pourraient à ce titre essayer de sortir de ce périmètre de la loi. Donc nous pourrions vouloir discuter mais avec qui ? Car ce n'est pas leur objectif.

Troisièmement, il y a différents avis au sein du Val d'Orge là-dessus, certains disent : puisque le processus est censé durer un an, ne faut-il pas commencer par dire : la situation actuelle ne nous convient pas du tout ? On part de 532.000 habitants et on est tellement éloigné de ce que devrait être un territoire susceptible de bien fonctionner que ce point de départ ne doit même pas être un point de départ. Donc effectivement il y a là un débat de méthode. Et dernier point par rapport à cette méthode : on n'est pas tout seuls, et même s'il peut y avoir des sensibilités différentes, à Brétigny nous sommes au sud de la Francilienne, donc nous avons un tropisme particulier avec l'Arpajonnais, vous avez parlé tout à l'heure, M Decaux, des discussions qu'il y avait entre **Jean De BOISHUE** et M. Guyard, au moment de la constitution de l'intercommunalité, au début des années 2000, des discussions ont existé avec l'Arpajonnais, donc dans l'autre sens ce schéma là pouvait émerger.

J'aimerais donc qu'on ait un débat ouvert, constructif, organisé par l'Etat, ce n'est pas du tout le cadre qu'on nous propose, je pense que le schéma dans lequel on nous oriente n'est juste pas bon pour notre ville et je crois qu'on est nombreux à partager ce point de vue et qu'on essaye tous de faire valoir le point de vue de Brétigny dans ce cadre là. Et je crois qu'avec les autres communes du Val d'Orge, aujourd'hui le meilleur moyen est de commencer par dire non à ce projet, en espérant que l'administration soit un peu plus ouverte à d'autres configurations par la suite.

M. CAMO : Moi, je crois qu'il faut quand même resituer le contexte plus large : d'abord ça fait partie d'une grande orientation nationale de l'exécutif, avec la NOT, la Nouvelle Organisation Territoriale dans laquelle il y a eu deux lois essentielles en janvier 2014 : la fusion des régions, avec tous les débats que ça impose, et la suppression des départements, la poussée en avant des intercommunalités, et deux ou trois autres réflexions autour d'autres territoires liées notamment aux métropoles et au Grand Paris.

Ces lois ont été votées le 27 janvier 2014. Le problème est que ces lois ont été votées, mais il y a un problème de conception de la démocratie et de concertation puisque certes peut-être des élus ont participé à ces débats et encore il faudrait y regarder de près, mais les citoyens dans cette histoire, quand ont-ils été consultés, associés, quand ont-ils pu participer à une quelconque réunion sur ces lois essentielles qui vont transformer le territoire français complètement ? Cela va complètement bouleverser le territoire, il faut voir ce que ça donne.

Donc il y a déjà un déficit de démocratie qui s'est installé à propos de ces volontés, de ces orientations prises par l'exécutif national.

Après la mise en œuvre, le préfet de Région n'a rien entendu en effet des voix des élus, ni des voix des élus organisés, je pense à l'IME, etc, et je pense qu'il n'entend pas ce que disent les populations sur ces sujets. Ces sujets ont un objectif, et ça a été dit l'autre fois en réunion, il y a des objectifs définis, et je vois dans les dimensions que donne l'Etat à ces projets la réduction des dépenses publiques. Un objectif pour moi et les élus de ma sensibilité qui ne peut pas être acceptable comme ça.

Et deuxième chose : le calquage de l'Union Européenne sur nos régions, y compris se déclinant sur nos territoires. Donc il y a vraiment des questions lourdes, de fond, qui président à ces transformations de territoires, ce n'est pas le matin en se rasant que le Président ou je ne sais qui a pris ces décisions.

Ensuite, moi, je ne suis pas de ceux qui préfèrent le statu quo, ou lever des tabous, etc, il faut regarder de près ce qu'est la situation des territoires en France qui a aussi évolué depuis les années 80 avec les différentes modifications, mais cela ne peut pas se faire en dehors de toute réalité, sociale, territoriale, électorale, et surtout citoyenne.

Du coup, le préfet de Région nous a « pondu » un schéma qui ne satisfait personne, qui a entraîné des réactions incroyables dans toute l'Île de France, en tout cas dans la grande couronne, et pendant ce temps là, ailleurs les préfets réfléchissent à supprimer le Val de Marne, la Seine St-Denis, etc. Pour la grande couronne, je pense que le préfet de Région est, lui, un exécutant de l'Etat, il est dans son rôle, sauf qu'il n'a pas entendu les avis qui s'exprimaient, et je pense qu'il faut, ça a été dit déjà à la commission régionale de l'intercommunalité, et là cela dépasse les clivages politiques, il faut refuser ce schéma.

Mais j'ajoute un corollaire : si on refuse ce schéma avec des mobilisations, et pas seulement dans le Val d'Orge, je pense qu'il faut aussi dans le même mouvement avoir une réflexion, mais pas au niveau de la CRCI, ou au niveau d'une CDCI ou je ne sais où, à un niveau citoyen, au niveau des gens, des syndicalistes, des associatifs, des gens qui font la vie dans le pays, des élus, et y compris des institutions. Il faut réfléchir à quel territoire on veut puisque nous sommes dans des lois qui sont votées.

Et puis il y a des arguments qui ne s'entendent pas. Vous parlez de la dette, on est bien d'accord mais quand on crée des territoires qui se veulent solidaires et non en compétition les uns par rapport aux autres, je parle aussi des hommes et des femmes qui composent ces territoires, l'idée que l'on a, c'est de ne pas mettre les territoires en compétition les uns avec les autres, donc il faut dégager des solidarités. Si l'on commence à dire : lui, il est pauvre, je ne veux pas de lui, ça pose un sacré problème, cela veut dire que des villes, je pense à Grigny notamment qui est dans la proposition du préfet de Région, vont aller où ? Déjà il y a un problème de classe je dirais ! On en fait quoi ? Elles restent toute seules ? Il y a de vraies questions. Il y a des territoires qui sont marqués par de la pauvreté et avec lesquels il faut être en solidarité. Et c'est vrai aussi pour certains quartiers d'Evry ou d'autres villes constituant ces agglomérations.

Je crois qu'en même temps qu'il faut refuser, il faut que le préfet entende ce que disent les élus mais aussi les citoyens, il faut en même temps réfléchir à cela ensemble. Alors comment ? Je crois que c'est au niveau des localités. Et là, M. Le Maire, la question vous revient indirectement, et même aux autres maires d'ailleurs : quels moyens met-on dans une ville pour discuter de façon publique de cette chose là ? Car pour l'instant, les gens ne voient rien de tout cela, ils commencent à en prendre conscience par des batailles qu'ils ont peut-être menées ici et là mais pour l'instant, ce sont des choses très abstraites, et en plus ils sont préoccupés par bien d'autres problèmes, ils ne voient pas forcément les enjeux de tout cela.

Je pense qu'il faut créer les conditions de ce débat public, ouvert, avec des participations, des expertises, des volontés de créer les meilleures conditions possibles de vie dans ces territoires, et pour moi il y a trois aspects essentiels : la démocratie dans ces territoires, participative si on peut, les services publics, et puis aussi les questions de développement économique, d'emploi, qui sont toutes liées. J'ajoute qu'il y a beaucoup d'autres questions qui se posent, on ne va pas tout développer, on en est là, je suis de ceux qui sont dans le refus du projet présenté par l'Etat, et pour une discussion, une réflexion autour des territoires que nous voulons et qui garantissent la proximité avec le citoyen et qui garantissent aussi le fait qu'on ne s'éloigne pas sans arrêt des lieux de pouvoir de plus en plus, les gens n'ont plus de prise sur les choses qui se décident, c'est une volonté assez forte qui nous anime.

Je sais que des choses se passent dans la CAVO, on voit des panneaux partout, l'Arpajonnais semble-t-il va se réveiller aussi, mais nous, nous pensons que c'est au

niveau départemental qu'il s'agit d'intervenir. Et il y a un appel que nous avons lancé avec les élus de ma sensibilité et d'autres aussi pour qu'il y ait un débat départemental organisé par le préfet ou je ne sais qui, une table ronde qui durerait un ou deux jours, avec des ateliers où l'on parlerait de ces questions là, rassemblant des citoyens, des élus, des gens qui travaillent sur ces territoires, des gens qui résident et travaillent dans les autres territoires de la banlieue ou Paris, avec un débat vraiment citoyen où l'on dégage des choses, où l'on décide ensemble. Sinon on risque d'avoir des réflexes qui nous conduisent à des territoires qui seront soit tous en dérogation, donc tous repliés, ça peut aller jusque là, les lois le permettent, soit en laissent d'autres sur le chemin. Il y a des agglomérations, je pense au Val de Bièvre ou Val de Marne qui ont 200.000 habitants et dont le fonctionnement est de nature à satisfaire les besoins des populations qui y habitent. Après il y a des seuils aussi et des périmètres.

Donc je suis pour la mobilisation mais je pense que l'on doit créer les conditions ici et là, et notamment des localités, des communes, parce que pour moi la commune est un lieu essentiel de l'exercice du pouvoir de proximité et de démocratie, et en même temps à partir de ça on peut aussi lancer des débats et des réflexions plus larges pour ne pas tomber dans les projets qui nous seraient imposés.

M. Le Maire : Merci pour votre intervention. Je vais faire une réponse beaucoup plus brève : oui, je partage l'importance d'un débat large sur un sujet comme celui-là, ce n'est pas dut tout ce qui est ouvert par le gouvernement à ce stade, et je voudrais juste signaler qu'en termes de mobilisation, de discussion et d'échange avec les citoyens sur le sujet, le Val d'Orge est l'intercommunalité qui en a fait le plus en Ile de France. C'est toujours insuffisant mais en tout cas, c'est nous qui allons en faire le plus pour associer les citoyens, pour en parler à chaque fois que c'est possible, à chaque occasion, c'est le Val d'Orge qui le fait le plus souvent possible.

Mme DAENINCK : Après l'intervention de mes deux collègues et l'argumentation forte qu'ils ont eue tous les deux, avec leur sensibilité différente, je voulais vous faire une remarque : vous reprochez au gouvernement un débat fermé, je constate à regret que ce soir, même si vous ouvrez le débat, vous nous parlez du débat qui a eu lieu avec la réunion du Val d'Orge, avec les conseillers communautaires, mais tout le monde n'a pas pu se déplacer ce soir là et il aurait été important de faire un débat avant puisque l'agglomération avait déjà fait son expertise, c'est un mot que vous aimez bien, je vous le redonne, puisqu'on avait partout déjà depuis fort longtemps, dans tous les ronds-points, dans tous les panneaux électoraux « Mobilisons-nous » sans qu'il y ait de débat il fallait qu'on se mobilise, il aurait été intéressant de faire un débat avant et une mobilisation après.

Je regrette que ce soir, à 23h40, on ait ce débat si intéressant et que vous ne nous l'ayez pas proposé bien avant à tous puisque c'est un débat important, je partage une partie du point de vue de M. Decaux, une partie du point de vue de M. Camo, et peut-être une partie de votre point de vue. C'est quand même dommage qu'on ait ce débat maintenant et de ne pas nous l'avoir proposé avant alors que ce sont des choses si importantes.

M. Le Maire : permettez-moi de rappeler plusieurs choses : vous dites qu'avant le débat au sein de l'agglomération avec tous les conseillers municipaux il fallait qu'il y ait un autre débat, alors je ne comprends plus très bien, ce débat était ouvert à tous. Vous dites qu'avant d'installer des banderoles, il fallait faire un débat, mais il y avait une question de délai, certaines choses ont été lancées et maintenant le débat n'est pas fermé. Vous regrettez qu'on ait ce débat à 23h40, je crois qu'on a eu beaucoup de débats également intéressants avant, j'essaie aussi que dans ce conseil on ait parfois des discussions de fond importantes, je suis désolé que vous ne soyez pas satisfaite, mais je répète : sur ce sujet on fait tout ce qu'on peut et le Val d'Orge fait plus que n'importe où ailleurs.

Je voulais aborder un autre point qui est **l'audit financier**. Comme vous le savez, c'était un engagement que l'on avait pris pendant la campagne de réaliser un audit sur les finances de la commune. Il y aura un dossier à ce sujet dans le prochain numéro de Paroles mais je souhaitais en parler devant le conseil municipal auparavant :

Sans rentrer dans tous les détails, cet audit correspondait à une volonté à la fois d'analyse de la situation et de transparence ; d'ailleurs au-delà du dossier dans Paroles, vous aurez accès au rapport complet sur internet. Donc il sera disponible pour que chacun puisse se faire sa propre opinion, cela correspond à la volonté de transparence que nous souhaitons instaurer, notamment sur les questions essentielles comme celle des finances de la commune.

Cet audit a été réalisé par un cabinet d'audit extérieure, le cabinet Deloitte, qui a été sélectionné après une mise en concurrence, il a fait un audit en deux composantes : une partie rétrospective sur l'historique et une partie prospective pour voir comment pourrait être la suite.

Sur la partie rétrospective, un certain nombre de points ont été soulevés dont nous avons déjà pu débattre dans le passé, signalant que la dette avait fortement augmenté ces dernières années, notamment parce qu'il y avait des besoins d'investissements importants. Il note également que des décisions de recrutements qui ont été prises en 2013 conduisent à une augmentation des dépenses de personnel de près de 1 M€ en 2014, donc une augmentation aussi très forte ; également, un certain nombre de dépenses de fonctionnement ont augmenté alors que dans le même temps des compétences ont été transférées à l'agglomération, notamment pour la voirie. Sur tous ces éléments là, je ne m'étends pas puisque les points clés seront dans Paroles et le rapport sera aussi disponible.

Je voudrais insister un peu plus sur l'analyse prospective : l'objectif était de prévoir l'évolution des finances de la commune pour les années qui viennent. Pour cela, on se fonde sur un certain nombre d'hypothèses, on prend la croissance de la population telle qu'elle est prévue à ce stade, avec notamment le projet Bois Badeau, les prévisions, croissance de la population qui se traduit à la fois par une augmentation des besoins et une augmentation des rentrées fiscales, néanmoins il convient de souligner deux choses :

Premièrement, les rentrées fiscales sont décalées par rapport à l'augmentation des besoins vu que les impôts interviennent un peu plus tard ; et d'ailleurs on observe dans toutes les communes qui ont un accroissement rapide de leur population que ça se traduit par un déséquilibre des finances publiques et donc une augmentation de la dette. Et cela dépend aussi –on revient sur la question de la mixité de l'équilibre du logement- des exonérations qu'il peut y avoir. Ce sont des hypothèses à prendre en compte qui ont été modélisées par le cabinet Delouette.

L'autre hypothèse, c'est la question du rythme des investissements. A ce stade le premier scénario envisagé était de rester sur un rythme similaire à ce qu'il était auparavant et en prenant en compte évidemment les besoins rendus nécessaires par l'augmentation de la population.

Et troisième élément à prendre en compte : l'évolution du contexte réglementaire qui prend en compte des dépenses nouvelles obligatoires, je pense aux rythmes scolaires ; également une baisse des recettes qui est à prévoir parce que le Premier ministre l'a annoncé dans son discours de politique générale du mois d'avril, il y aura des économies très importantes à faire au niveau du secteur public de manière générale, il a parlé de 50 milliards d'euros, sur ces 50 il y en aurait 11 pour les collectivités, donc la question se pose de quel est l'impact pour nous. Une estimation qui a été faite par le cabinet Deloitte est de dire que ça correspondra à un montant important, très important pour notre budget, à savoir 2 M€ par an en année pleine au final. Ce ne sera pas le cas dès le début

mais dans la durée, c'est l'estimation fondée sur la quote-part en termes de réduction des dotations de Brétigny sur les réductions globales qu'il y a déjà eues.

Je vais vous parler de l'épargne nette : une fois qu'on a posé ce cadre, que se passe-t-il ? L'épargne nette, c'est le résultat de la section de fonctionnement, donc les recettes moins les dépenses de fonctionnement auxquelles on retire tout le service de la dette. Il faut donc à la fois prendre en compte les intérêts et le remboursement de l'emprunt.

Que nous dit cette prospective ? Il faut dire les choses simplement : c'est que la situation est très préoccupante. La prospective fondée sur les hypothèses dit qu'à la fin de l'année 2015, si l'on continue sur le cap sur lequel on est, notre épargne nette devient négative à la fin de l'année 2015. Cela veut dire que l'excédent de la section de fonctionnement ne suffira plus à rembourser le service de la dette.

C'est une conclusion lourde. Evidemment que les annonces du Premier ministre ont contribué fortement à ce déficit : 2 M€ par an en année pleine pour une ville comme la nôtre, c'est un montant très important. Néanmoins si on enlève ce point là qui n'a été connu qu'à partir du mois d'avril, la transparence m'impose de dire que par rapport aux éléments existants, croissance de population, rythme d'investissements prévu, et aussi le fait qu'on aurait des dépenses à faire avec les rythmes scolaires, l'épargne nette devenait négative à partir de l'année 2018. Cela veut dire que le cap précédent n'était pas tenable dans la durée. Ce qui pose également question.

Par rapport à cela, il va falloir redresser le cap. Donc avec Cécile Besnard, l'adjointe aux finances, et les services, nous ouvrons un certain nombre de chantiers de travail là-dessus. Le premier est le rythme d'investissements. Nous n'allons pas pouvoir garder le même rythme d'investissements, le rythme jusqu'à présent est le rythme qui était prévu dans le PPI préparé par l'équipe précédente, ce n'est pas tenable dans la durée, c'est au-dessus de la capacité financière de la commune.

Le deuxième point sur lequel nous allons travailler dès maintenant, ce sont les budgets de fonctionnement des services. Le processus de préparation du prochain budget va commencer, et donc dans les lettres de cadrage nous demanderons, en lien avec les services, de faire des économies sur la dépense de fonctionnement. Cela va se lancer avec eux évidemment.

Le troisième chantier qui va être ouvert, c'est de se poser la question en termes de ressources humaines, voir comment on peut s'appuyer sur la mobilité naturelle pour essayer d'être un peu plus efficaces peut-être. Chantier important puisque les dépenses de personnel sont une des parts les plus importantes de notre budget de fonctionnement, et c'est bien normal, là aussi il faudra que ce travail soit lancé, je ne fais à ce stade qu'ouvrir le chantier et évidemment il y aura des discussions avec les services et avec les partenaires sociaux sur ce point là, c'est évidemment une ouverture de discussion dont il s'agit ce soir.

Il y aura un quatrième sujet sur la tarification des services ; La question va se poser de savoir quels sont les services utiles pour les Brétignolais et quelle peut être la part que la collectivité prend à sa charge par rapport aux bénéficiaires. Cette question est aussi une question importante pour l'équilibre financier de la commune. Sur ce point, toujours le même esprit : demander aux services d'analyser la situation, de regarder les services rendus, qu'est-ce que cela coûte, est-ce quelque chose d'effectivement important pour les gens, n'y a-t-il pas des points sur lesquels on pourrait faire mieux, ou pour moins cher ? C'est une discussion que nous souhaitons aussi avoir avec les Brétignolais qui souhaiteront participer à ce sujet.

La question va également se poser, et là encore ce n'est qu'une ouverture de question à ce stade, de remettre en question la politique de subventions envers les associations. Bien

évidemment, il ne s'agit pas de couper les subventions, cela veut dire que comme nous l'avons dit de nombreuses fois, nous attacherons énormément d'importance à la vie associative de Brétigny. Nous pensons que c'est un facteur d'énergie et de dynamisme qui est extrêmement important, et donc il s'agit simplement de remettre à plat un certain nombre de choses, de s'assurer que les subventions qui sont données sont bien utilisées et qu'elles sont toujours mieux utilisées parce que l'argent public est une ressource rare, en tout cas qui se raréfie de plus en plus.

Dernier chantier qui est ouvert : chercher à toujours mobiliser davantage de subventions extérieures. On a eu un exemple tout à l'heure lors du report de la délibération pour le rugby, nous allons toujours chercher à faire mieux en utilisant toutes les possibilités qui sont offertes par le Conseil Général, par le Conseil Régional, par les différents services de l'Etat.

J'ai réuni les chefs de service hier pour leur en parler, j'en parle ce soir devant le conseil municipal, nous parlerons très prochainement avec les représentants du personnel, je voulais juste insister sur plusieurs points : l'important est de s'en rendre compte suffisamment tôt pour pouvoir agir dès aujourd'hui, redresser le cap, il ne s'agit absolument pas de lancer une soi-disante austérité municipale ou quoi que ce soit, il s'agit en revanche à penser à davantage de sobriété sur ces différents chantiers, à se poser les bonnes questions, il y aura des choix à faire, mais le point est tout simplement que nous ne pouvons pas continuer sur la trajectoire actuelle. Donc il faut le prendre en compte et avancer sur les différents chantiers.

Autre point, que j'aurai l'occasion de redire aux représentants du personnel : évidemment il ne s'agit pas du tout de faire des coupes drastiques sur le personnel municipal, ce n'est absolument pas cela, le personnel municipal est le fer de lance du service public aux Brétignolais auquel nous sommes tous attachés, maintenant il s'agit de voir comment on pourra toujours faire mieux parce que tout simplement nous n'aurons pas forcément des moyens extrêmement importants dans les années qui viennent.

Deux derniers éléments : nous croyons beaucoup plus à de nombreux efforts sur de nombreux sujets plutôt que sur des décisions radicales qu'il nous faudrait prendre si ce n'est demain au moins après-demain si nous ne faisons rien aujourd'hui.

Enfin, nous avons pris l'engagement pendant la campagne de ne pas augmenter les impôts, est-ce que nous maintenons cet engagement ? La réponse est évidemment oui. Nous allons faire tout ce qui est possible pour tenir cet engagement, c'est une question de crédibilité démocratique, une des raisons pour lesquelles trop de nos concitoyens ne croient plus en la politique, ne croient plus en leurs élus, c'est quand on revient sur des promesses, sur des engagements de campagne. Donc nous maintenons évidemment cet engagement, c'est un élément fondamental pour nous, nous agissons dans ce cadre.

Voilà les éléments dont je souhaitais vous informer avant qu'ils soient rendus publics à tous les Brétignolais dans Paroles, et par souci de transparence vous aurez accès à l'intégralité du rapport sur ce point.

M. CAMO : Vous avez plombé la soirée !

M. Le Maire : Je m'attendais à ce que la situation ne soit pas évidente à cause notamment des annonces du Premier ministre, il n'y avait pas que le Premier ministre mais notamment à cause de cela, j'avoue que quand nous avons vu les résultats de l'audit, on a été quelques-uns à se dire : c'est compliqué ! Le lendemain, nous nous sommes réunis pour en tirer les conséquences et voir comment on allait avancer, aujourd'hui je suis beaucoup plus serein sur le fait que nous avons un certain nombre de leviers, cela ne veut pas dire que ce sera simple, ce n'est absolument pas ce que je suis en train de dire, je dis juste que nous avons identifié les chantiers sur lesquels il faut

travailler et que nous prenons, je crois et j'espère, la situation suffisamment tôt pour que nous ne soyons pas confrontés à des injonctions préfectorales dans les années qui viennent.

Mme GARRIC : Je ne réagirai pas en séance parce qu'il y a énormément d'informations, juste une question : l'audit financier est-il déjà disponible sur internet ? Ou à quelle date sera-t-il disponible ?

M. Le Maire : Il n'est pas encore disponible, il le sera ce week-end sans doute ou en début de semaine prochaine.

Mme GARRIC : Il suffit de se connecter sur le site de Brétigny et on le trouvera assez facilement ?

M. Le Maire : Oui mais on le fera parvenir directement aux conseillers municipaux. Pour une question de taille, je ne puis vous assurer qu'on le fera par mail mais si on le peut, on le fera. Et il sera également disponible sur internet.

Mme GARRIC : Soit vous nous l'envoyez, soit vous nous transmettez un message nous indiquant comment on le trouve.

M. Le Maire : Absolument.

M. DECAUX : On ne va pas faire un débat là-dessus à l'heure qu'il est, j'ai été très attentif à ce que vous avez dit et notamment au début concernant l'historique, je pense que ce n'était pas tout à fait non ciblé, la dette a augmenté, vous l'avez d'ailleurs précisé de façon un peu... honnête, enfin pas trop malhonnête, vous avez dit que c'était pour faire des investissements. Effectivement, en fin de mandat il y a des investissements parce que les projets ont été menés et qu'ils ont abouti. J'espère que vous, en fin de mandat, vous en aurez qui auront abouti.

Sur les dépenses de personnel, j'ai déjà posé la question à votre adjointe parce que sur les postes, on ne sait pas très bien de quoi on parle, on nous dit plein de choses mais on n'a jamais de choses très précises, dans la fiche qui nous a été donnée, on parle de « primes d'installation, » il y en a eu 8 en 2013 et 25 en 2014 « découlant de stagiairisations décidées l'année précédente », eh bien oui, quand les agents ont été recrutés parfois depuis longtemps et parfois de façon un peu précaire, notamment pour l'animation, quand ils sont stagiairisés, c'est normal qu'ils aient leur prime d'installation.

Mais si c'est pour essayer de dire qu'il y a eu des créations de postes indues, etc, vous nous trouverez sur la route, je vous le dis tout de suite, et d'ailleurs je pense que vous avez très mal commencé avec les économies puisque je n'ai jamais créé de renfort pour le service communication, je n'en ai jamais eu besoin, c'était une époque où l'on ne communiquait pas beaucoup, je ne sais pas... enfin j'ai une petite idée, je ne le dirai pas publiquement mais j'ai une petite idée.

Et puis la création du poste de manager du centre ville, à moins que la fiche qui m'a été transmise par votre adjointe, qui a sûrement été rédigée par la DRH, comporte une erreur ou que j'ai mal compris, c'est pour le deuxième semestre 2014 ; « création d'un poste de manager de centre ville » pour 52.000 €, alors écoutez je vais vous amener des candidats car il devrait y en avoir beaucoup, si le poste coûte 52.000 € pour six mois, je pense qu'il y aura des candidats !

On aura l'occasion de reparler de tout cela mais je vous le dis très clairement : si dans vos intentions, j'ai eu un peu cette perception au début, vous avez l'intention de faire un bilan négatif de la gestion précédente, vous nous trouverez car nous avons beaucoup d'arguments à faire valoir qui ne vont pas dans le sens que vous avez voulu laisser croire à l'assemblée qui est d'ailleurs un peu moins nombreuse maintenant.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Après, qu'il y ait des réflexions sur comment on peut gérer les investissements, comment on peut mieux gérer les services éventuellement, on l'a fait, vous le ferez, c'est normal, ce sont des questions qui se posent quand les finances deviennent plus compliquées. Je pense qu'on a fait une bonne partie du travail déjà, mais vraiment c'est une sorte de mise en garde, je vous conseille vraiment – presque amicalement- d'être assez modéré dans l'expression de ce qui pourra être la critique du passé parce que nous ne resterons pas inertes.

M. Le Maire : C'est évidemment votre rôle de ne pas rester inertes sur le sujet mais permettez-moi de dire plusieurs choses : vous parlez de l'augmentation de la dette, un des premiers enseignements du rapport, c'est que la ville investit au-dessus de ses moyens et donc le rythme n'est pas tenable dans la durée. Donc nous investirons sans doute moins parce qu'on n'en a plus les moyens.

Sur les dépenses de personnel, les décisions qui ont fait que les dépenses de personnel ont fortement augmenté en 2014 ont été prises en 2013. C'est le point que j'ai souligné, qui était d'ailleurs souligné par Deloitte.

Sur la question du manager de centre ville, ce n'est pas 52.000 € sur un semestre et je crois que c'est le manager commerce, l'action commerce à Brétigny est un sujet très important.

Sur la question du renfort en termes de communication pendant l'été, permettez-moi de dire qu'un stagiaire ne doit pas coûter très cher, et par ailleurs, en termes de communication nous ne faisons pas appel à des agences coûteuses comme ça a pu être le cas par le passé, donc là aussi on va vers une source d'économies.

De manière générale, sur l'analyse rétrospective, vous noterez que je m'en suis tenu à des éléments factuels, ce n'est pas nous qui faisons cet audit, c'est un cabinet externe, c'est notre méthode, on ne leur a pas dit ce qu'ils devaient écrire. Après, vous faites confiance ou pas. On demande à ce cabinet externe de faire cet audit, le principal enseignement, mais je ne voudrais pas qu'on ait ce débat trop longtemps ce soir, pas pour vous empêcher d'en parler mais parce qu'on a certains éléments que vous n'avez pas encore vus, alors c'est un débat peut-être déséquilibré sur ce point mais le principal enseignement, c'est que la ville ne peut pas continuer sur le cap précédent parce que nous n'en avons pas les moyens, et pas seulement à cause de la baisse des dotations consécutive aux annonces du Premier ministre.

M. DECAUX : Juste deux points : le rythme des investissements comme je l'ai dit tout à l'heure présente des hauts et des bas, on ne peut pas faire autant d'investissements en début de mandat que ce que nous avons fait en milieu et fin de mandat, nous avons notamment investi dans l'école Aimé Césaire, ce qui était normal puisqu'on accueille de nouveaux habitants, donc le rythme des investissements varie et on ne peut pas accuser une équipe municipale ou dramatiser en disant : hou là là, on va dans le mur alors qu'on sait qu'il y a un pic qui va diminuer après.

Sur le cabinet qui a été choisi, la seule chose que je sais, c'est que son siège social est situé à Neuilly sur Seine et qu'un très bon audit a été fait et que celui-là ne donne pas lieu à contestation puisque c'est l'organe qui met les communes sous tutelle lorsqu'elles sont... et vous avez l'air de dire que Brétigny pourrait l'être rapidement dans une difficulté, c'est l'audit de la Cour Régionale des Comptes dont je parle. Le rapport n'est pas si vieux, il date de l'an dernier ; et le rapport du Ministère des Finances qui n'est pas non plus sujet à caution a été donné quelques mois avant les élections. Donc j'espère que les chiffres de l'audit, puisqu'il n'est pas orienté, confirment ce qu'a dit la Cour Régionale des Comptes et ce qu'a dit le Ministère des Finances.

M. Le Maire : Sauf erreur de ma part, la Cour Régionale des Comptes ne fait pas d'analyse prospective de la situation, c'est un des intérêts de cet audit de justement regarder comment les choses évoluent.

Sur les investissements, quand l'épargne nette devient négative, ce ne sont pas les investissements de demain à court terme, c'est la section de fonctionnement moins le remboursement du service de la dette. Cela veut dire que l'on ne peut pas se limiter à couper les investissements parce que ça ne suffirait pas. L'épargne nette qui devient négative, ça vient du fait notamment que le rythme antérieur n'était pas tenable.

J'entends ce que vous dites : il y a des moments où l'on investit plus, des moments où l'on investit moins, mais aujourd'hui on n'a plus beaucoup d'argent pour investir. Donc ne venez pas nous dire demain : ah vous avez construit moins de choses ! C'est parce que les finances de la commune ne le permettent plus. C'est un point extrêmement important, on ne pourra pas rester sur le même rythme d'investissements.

M. CAMO : Moi, j'ai toujours pensé qu'un audit financier lancé comme ça est toujours une arme politique, on en a vu des dizaines, chaque fois qu'une municipalité ou une collectivité bascule, on fait un audit pour dire que c'est la faute des autres, avant ! Nous, nous ne l'avons pas fait, c'est vrai. Et en même temps, je serai très court juste pour dire que ces audits financiers qui sont très respectables quand ils sont bien faits, etc, donnent une situation très partielle, même s'ils sont prospectifs, et on annonce dans la foulée à la fin un bon coup d'austérité et de rigueur pour la ville ! C'est du grand classique, excusez-moi M. Le maire mais franchement, vous nous annoncez qu'il n'y a plus d'investissements, plus de fonctionnement, je caricature un peu, que le personnel va se serrer la ceinture et qu'il devrait être flexible, tout ça sur la base d'un audit qui est fait comme ça... Alors vous allez me dire que j'ai peut-être l'habitude et que j'ai vu beaucoup de cas semblables où l'on a fait des audits pour dire que ceux d'avant avaient mal fait, que vous, vous allez tout faire bien, mieux, et que du coup on va réduire beaucoup de choses dans la ville... que vous le passiez sur internet, aucun problème, c'est la transparence, etc, mais en fin de compte, entre les mains de l'équipe municipale qui gère une ville et qui fait des choix politiques, évidemment on s'appuie sur un audit pour dire : voilà les gars, il va falloir faire des efforts car la ville n'a plus les moyens !

Sauf qu'effectivement, comme l'a dit M. Decaux, on aura quelques arguments.

M. Le Maire : Que vous ayez des arguments, c'est normal, c'est le débat démocratique, mais je voudrais insister sur un point : j'ai bien précisé qu'il s'agit de plus de sobriété, il ne s'agit pas d'austérité municipale, ce n'est pas comme ça que nous le prenons. Mais permettez-moi de dire que c'est une exigence de bonne gestion, si on n'a pas l'argent, on n'a pas l'argent ! Alors je veux bien qu'on me dise qu'il faut continuer de dépenser comme avant mais si on n'a pas d'argent, on n'a pas d'argent ! Pensez-vous que ça nous amuse de devoir se dire : ah tiens, le rythme d'investissements va baisser ! Non, ça ne nous amuse pas du tout, mais si on n'a pas l'argent, on n'a pas l'argent ! Cet audit a été fait notamment pour savoir cela, pour avoir une base aussi claire que possible pour savoir comment avancer pour la suite, et puis vous dites que ça a une vocation politique, oui mais dans le bon sens du terme à mes yeux, je vois cela comme une clarification des responsabilités des uns et des autres. Je ne cherche pas à dire que le passé, il faut le manipuler, que ce soit des chiffres, ou autres, non pas du tout, je dis juste qu'en revanche le rythme d'investissements tel qu'il était auparavant ne pourra pas continuer demain de la même manière. Et je dis aussi que les dépenses de personnel en 2014 viennent de décisions prises en 2013, ça me paraît légitime de le dire et c'est la transparence.

M. CAMO : C'est quand même l'audit qui vous permet de dire cela ce soir, donc quand je dis « politique » c'est aussi dans le bon sens, c'est pour être utilisé à des fins de gestion différente de la nôtre certainement avec un objectif politique qui est affirmé. Ne nous

cachons pas derrière les choses. Il y a des représentants syndicaux dans la salle, ils ont bien entendu comme moi.

M. Le Maire : On ne s'en cache absolument pas et je crois qu'on est d'accord sur le fait que c'est politique et pas politicien, c'est exactement cela.

M. DECAUX : Juste un élément pour qu'on comprenne bien ce que je veux dire : on ne peut pas continuer le rythme des investissements tels que nous les avons décidés mais comme je l'ai dit déjà, ils n'étaient pas forcément voués à continuer au même rythme tout le temps. Je prends un seul exemple : l'école Aimé Césaire, ça a été un gros investissement et c'était normal. Quand vous dites que les ressources viennent tardivement après l'arrivée des habitants, chacun aura à répondre de ses responsabilités, je réponds des miennes et vous aurez à répondre des vôtres quand vous dites qu'on va arrêter Clause, l'école est prévue pour 2400 logements, elle n'est pas prévue pour 800 qui est le nombre d'aujourd'hui.

Donc effectivement, si vous arrêtez des ressources parce que vous ne voulez pas d'habitants, c'est votre choix, mais c'est de votre responsabilité. Donc on aura ce débat.

M. Le Maire : On aura sereinement ce débat, je pense que l'école Césaire, vu l'accroissement de la population ne suffira pas en termes de besoins, il y a déjà d'autres projets de construction d'écoles en cours, on pourra évidemment avoir ce débat demain, j'insiste juste sur le rythme des investissements, la PPI telle qu'elle était prévue ne passait pas. Donc on ne pourra pas satisfaire toutes les attentes que les gens avaient pu croire possibles. Parce que parfois on nous dit : oui mais c'était prévu dans la PPI ! Non, ça ne passe pas tout simplement.

Mais je propose que ce débat ait lieu de manière plus approfondie sur une base plus équilibrée, vous vous ferez votre propre opinion, tout le monde pourra se faire sa propre opinion après ce débat.

Des questions diverses ?

M. CAMO : On voudrait juste avoir confirmation sur des faits relativement graves dans la ville, je ne parle pas de ce que vous avez évoqué au début mais à des faits qui touchent à des incivilités assez importantes, des voitures brûlées, des poubelles, et autres choses qui ont été soumises à des actes d'incivilité. On en a vu quelques-uns et peut-être entendus, je voudrais que vous confirmiez ou pas ce qui se passe réellement dans la ville depuis quelques semaines.

Deuxième chose : j'aurais pu en parler tout à l'heure mais comme il y avait un débat important sur Clause, vous connaissez mon attachement à l'aspect culturel et dans le projet Clause il y avait la médiathèque de l'agglomération qui était prévue, je voulais vous demander où ça en était puisque le corollaire étant que nous avons décidé, nous, de maintenir celle qui était à Jules Verne sous une autre forme plus réduite, plus appropriée, nous voudrions savoir où ça en est.

Et une chose que je vous dis pour une question de précision : vous avez évoqué un jumelage sur lequel nous n'avons pas travaillé selon vos termes dans un édito, une expression dans le bulletin municipal ou autre, je voulais vous dire que ce n'est pas la réalité que vous décrivez puisque les jumelages ont fait l'objet d'une réflexion importante avec d'abord les choix de ceux et celles avec lesquels nous voulions nous jumeler, nous avons choisi un pays d'Europe qui était le Portugal, nous avons fait travailler un stagiaire pendant quelque temps pour déterminer les éventuelles possibilités, nous avons rencontré à plusieurs reprises l'association des Portugais de Brétigny qui a fait des recherches qui ont conduit au constat que beaucoup de communes étaient jumelées dans le nord du Portugal et que notre communauté qui vit ici est principalement issue de cette région du

pays en question, tout cela évidemment a pris beaucoup de temps, les choses ont avancé ainsi avec une question qui était restée un peu en suspend.

Et je voulais vous dire aussi, mais beaucoup d'entre vous le savent, qu'il y avait aussi le jumelage avec le **Ciné 220**, avec **Punney** qui est une commune au sud de Pondichéry, un jumelage qui a duré des années avec l'Inde et le lycée et le cinéma, il y a eu des échanges très fructueux entre des lycéens et lycéennes indiens qui venaient à Brétigny et l'inverse était vrai aussi, donc nous avons travaillé là-dessus, nous avons encouragé car ça se faisait même avant que nous arrivions, nous avons poussé à le développer, après ça s'est arrêté parce que quand il n'y a plus de relais dans le lycée notamment, les choses se sont arrêtées, donc dire que nous n'avons rien fait sur le jumelage est faux, en tout cas erroné, et je voulais vous dire simplement de bien vouloir me croire sur cette question puisqu'en plus c'était ma délégation, et donc il faudrait peut-être corriger un peu les propos tenus dans le magazine municipal.

J'arrête là mais enfin, dernière chose, juste une observation qui m'amène à une question sur le mode de relations entre ceux qui furent à votre place il y a quelque temps et ceux qui sont dans l'opposition aujourd'hui.

M. Le Maire : Si vous attendez une réponse sur le dernier point, pouvez-vous préciser un peu ?

M. CAMO : Je crois qu'il faut éclaircir les choses : les propos que vous avez tenus étaient en tout cas erronés, donc je voudrais savoir s'il y a moyen de rétablir la vérité des choses.

M. Le Maire : Merci pour ces remarques. Sur la question du jumelage, ce que je me souviens avoir dit, voire écrit, c'est qu'il n'y a pas de jumelages, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de travail mais il n'y a pas de jumelages. C'était donc un point assez objectif. Après, on peut considérer que beaucoup d'efforts ont été faits et se dire : d'accord mais pourquoi les résultats n'étaient pas là ? C'est aussi une question qui peut légitimement être posée. C'est un sujet.

Sur le mode des relations entre majorité et opposition, on essaie de faire en sorte qu'on ait le débat le plus serein possible sur les différents sujets, donc on est toujours prêts à améliorer les choses, on n'est pas forcément d'accord sur tout et c'est bien normal mais j'essaie de faire en sorte que l'on puisse discuter le plus possible des sujets et débattre. Cela nous paraît important, alors il y a aussi des règles à respecter parce que nous sommes au conseil municipal, et c'est normal, mais on essaie d'avoir ce débat aussi bien en conseil que dans les commissions.

Sur la question des incivilités, oui il y a eu un certain nombre d'actes, la police est en train de faire son travail, il y a eu plusieurs problèmes dans la même semaine, l'enquête est en cours.

Sur la médiathèque, le projet est toujours un objectif, c'est confirmé et on continue de réfléchir sur le sujet avec le Val d'Orge qui, pour les installations culturelles, est en première ligne.

M. CAMO : Pour les deux structures ? Il y avait un projet au Bois Badeau et un autre qui consistait à garder la médiathèque ?

M. Le Maire : Pour l'instant, il n'y a pas de changement sur la structure actuelle.

M. GUSTAVE : Comme on s'épanche un peu, j'ai quelque chose qui me gêne foncièrement et je vous en veux et je vais vous expliquer pourquoi : première chose qui me gêne : le mot « majorité » et le mot « minorité ». Je sais que c'est de la sémantique, c'est normal, mais je passe à 98% dans des villes où l'on dit « majorité » et « opposition ». « Minorité » pour moi est un mot un peu galvaudé.

Après je vous en veux parce que vous m'avez vendu du rêve, Monsieur Méary. Vous m'avez vendu du rêve car j'ai appris il n'y a pas très longtemps qu'il y avait M. Morin qui venait à Nelson Mandela, centre culturel et centre social, et j'adore la clarinette, j'étais heureux de venir avec ma famille voir M. Morin... et en fait c'était l'ancien ministre ! C'était Hervé Morin !

Plus sérieusement, ma question est : est-ce qu'à Nelson Mandela on peut faire des meetings politiques à l'intérieur ? Et quelles sont les modalités ?

M. Le Maire : Alors Monsieur le conseiller municipal, on dit « majorité », « minorité », « majorité », « opposition », comme vous aurez pu le remarquer, j'utilise parfois un terme ou l'autre, je suis désolé que vous m'en vouliez pour ça. Il n'y avait pas de mauvaise intention. Ces deux termes « minorité » et « opposition » traduisent peut-être deux nuances qui sont toutes les deux intéressantes : « opposition » parce qu'il y a un rôle d'opposition pour poser des questions, pour mettre en cause, faire valoir des arguments, et puis il y a des sujets sur lesquels on n'est pas forcément en opposition, autour de Brétigny il y a un certain nombre de points sur lesquels on va aussi se retrouver, peut-être pas avec exactement les mêmes modalités mais peut-être dans certains cas si, et là les termes « majorité et opposition » ont aussi leur propre faiblesse. Dans le système politique on utilise parfois le mot « minorité », ce qui ne veut pas dire qu'il faut y voir d'autres références. Il ne faut pas aller plus loin que d'y voir un état d'esprit des débats sur certains points.

Sur la question du rêve avec la clarinette de M. Morin, je suis navré, c'était effectivement l'ancien ministre de la Défense qui venait dans le cadre des élections au sein de l'UDI, moi ma position est de toujours faciliter la vie démocratique, toujours faciliter des possibilités pour les acteurs politiques, donc si vous voulez organiser un meeting à Nelson Mandela, on pourra évidemment en discuter.

M. CAMO : Peut-on faire la Fête de l'Humanité sur la base 217 ?

M. Le Maire : Je crois que nous avons d'autres projets. Mais toutes les questions sont légitimes !

M. CHERFA : Sur la question de la Fête de l'Humanité, au sein de notre groupe, il y a des personnes qui avaient déjà pensé à l'éventualité d'utiliser la BA pour créer cet événement et la même réponse avait été donnée.

M. Le Maire : Pas d'autres questions ? (Non) La séance est donc close.

QUESTIONS ORALES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

(La parole est donnée au public)

Le Maire

Nicolas MÉARY